



NÎMES

PARC ARENES

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE | 2 |
| AVANT-PROPOS | 4 |
| PRÉAMBULE | 5 |
| 1. PRESENTATION GÉNÉRALE | 6 |
| 1.1. PRÉSENTATION | 7 |
| 1.2. ORGANISATION FRANCE | 8 |
| 1.3. NOS METIERS | 9 |
| 1.4. NOTRE RAISON D'ETRE | 11 |
| 1.5. NOS ENGAGEMENTS RSE | 12 |
| 1.6. LES PRINCIPAUX ENJEUX D'INDIGO | 14 |
| 1.7. LES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES | 16 |
| 1.8. INFLATION, CRISE ENERGETIQUE | 17 |
| 2. LE CONTRAT | 18 |
| 2.1. FICHE D'IDENTITE | 19 |
| 3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION | 21 |
| 3.1. DESCRIPTIF | 22 |
| 3.2. TARIFICATION..... | 23 |
| 3.3. FAITS MARQUANTS | 27 |
| 3.4. OPERATIONS COMMERCIALES..... | 28 |
| 4. MAINTENANCE ET TRAVAUX | 29 |
| 4.1. EQUIPEMENTS | 30 |
| 4.2. CONTROLES REGLEMENTAIRES..... | 31 |
| 4.3. TRAVAUX..... | 32 |
| 4.4. ACCESSIBILITE PMR..... | 36 |
| 4.5. SURVEILLANCE..... | 37 |
| 4.6. PROPLETE..... | 38 |
| 5. ORGANISATION ET MOYENS D'EXPLOITATION | 39 |

| | |
|---|-----------|
| 5.1. L'ORGANISATION LOCALE | 40 |
| 5.2. SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE | 41 |
| 5.3. SERVICE RELATION CLIENTS | 42 |
| 5.4. CONTROLES QUALITE | 43 |
| 5.5. LES SERVICES..... | 44 |
| 6. ANALYSES | 47 |
| 6.1. FREQUENTATION..... | 48 |
| 6.2. RECETTES | 53 |
| 7. BILAN FINANCIER : COMPTE DE RESULTAT ET PATRIMOINE..... | 56 |
| 7.1. PATRIMOINE DE DELEGATION | 57 |
| 7.2. COMPTE DE RESULTAT | 58 |
| 8. ANNEXES..... | 59 |
| 8.1. ANNEXES | 60 |

AVANT-PROPOS

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexe.

PRÉAMBULE

Ces dernières décennies ont été marquées par la prise de conscience de problématiques environnementales à l'échelle mondiale et notamment dans les pays occidentaux.

La crise sanitaire du Coronavirus traversée depuis le début de l'année 2020 ne fera, à terme, qu'accélérer cette prise de conscience et modifier de manière profonde et durable le domaine de la mobilité. Les modèles que nous connaissons aujourd'hui s'effacent peu à peu, afin de laisser place à un nouveau paysage.

Groupe Français leader du stationnement, INDIGO participe activement à l'évolution du stationnement et de la mobilité en ville et souhaite s'intégrer durablement dans ce nouveau paysage urbain. En particulier, nous accompagnons depuis de nombreuses années la Ville de Nîmes et nous restons plus que jamais force de proposition en matière de stationnement.

Face à l'évolution des attentes des nos parties prenantes, de nos collaborateurs, des citoyens, de nos clients collectivités locales ou privés, notre groupe s'est interrogé pour savoir quel rôle il souhaite jouer dans son environnement, aujourd'hui et demain. c'est l'objet de notre démarche et de la création de notre raison d'être :



1.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. PRÉSENTATION

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

INDIGO construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.



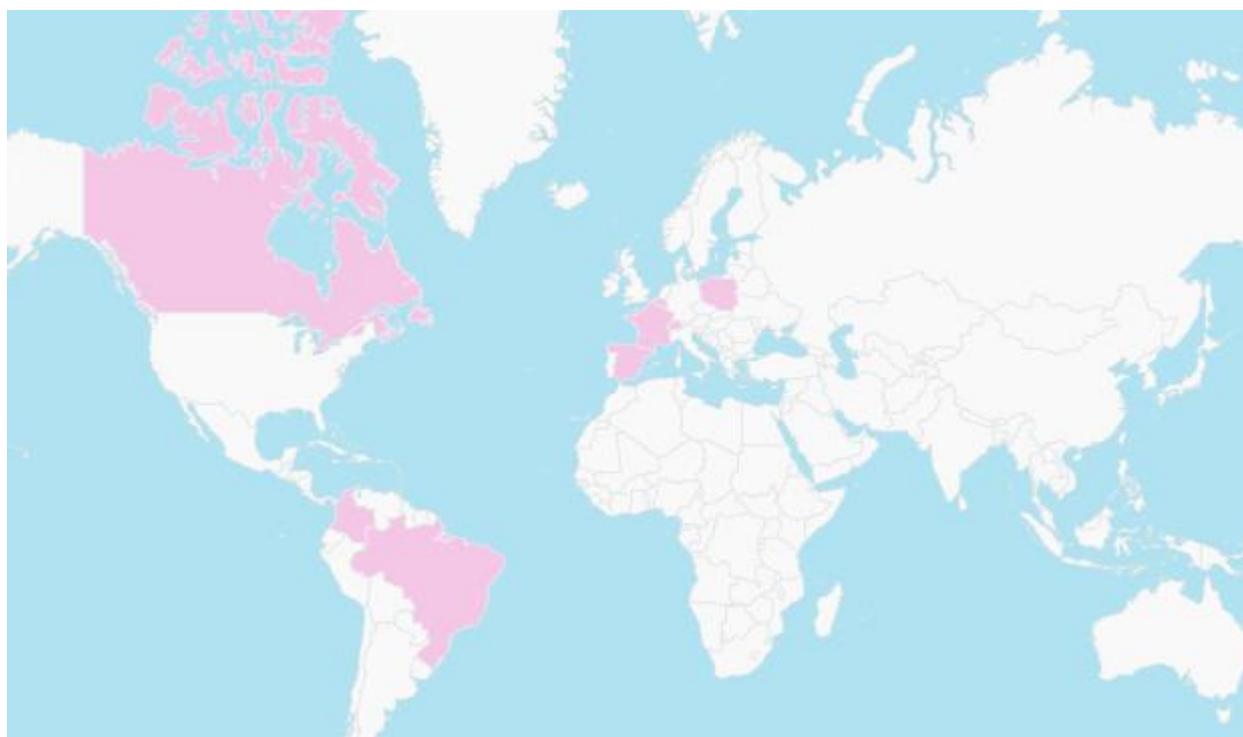
Indigo Group a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !

Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.

Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.



SERGE CLÉMENTE, PRÉSIDENT D'INDIGO GROUP



1.2. ORGANISATION FRANCE

Indigo propose des solutions sur-mesure à l'ensemble de ses clients amont : collectivités territoriales, sites culturels, de loisirs ou touristiques, hôpitaux, centres commerciaux, aéroports et gares. Le groupe met un point d'honneur à proposer des lieux accueillants, propres et sécurisés sur l'ensemble de son réseau.

Véritable laboratoire d'innovations, Indigo en France pense, développe et exporte un éventail de solutions qui contribuent à fluidifier la circulation urbaine et améliorer la mobilité individuelle.

En plus de proposer une offre de stationnement simplifiée et personnalisée, Indigo enrichit l'expérience du stationnement en repensant le parcours client. Accompagné dans toutes les étapes de mobilité, l'utilisateur profite mieux de sa ville, de sa destination.

C'est en France qu'ont été développés une grande partie de nos dispositifs pilotes – outils d'exploitation, offres tarifaires, outils de gestion – qui dessinent le parking de demain. Ces innovations font du parking du futur, plus qu'un lieu de stationnement mais des lieux d'échanges et d'informations, connectés à leurs environnements et reliés à la ville.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi sur la dépenalisation du stationnement, de nombreuses collectivités ont confié à la société Streeteo, filiale à 100% du groupe Indigo, de réaliser des missions de contrôle du stationnement payant, de collecte des forfaits post-stationnement et de gestion des contestations

La direction d'INDIGO a choisi la mise en place d'une organisation décentralisée. Indigo est le seul exploitant de parkings à pouvoir rapprocher le pouvoir de décision au plus près du terrain et des réalités locales si importantes en matière de stationnement. Cette organisation permet d'avoir une réactivité optimale en accord avec les attentes des usagers, de ses clients amont et des différents interlocuteurs.



Serge CLEMENTE
Président



Sébastien FRAISSE
Directeur Général



Vincent Miller
Directeur Général France



Pierre BONNABAUD
Directeur Régional Sud Est

Pierre BONNABAUD, Directeur régional de la région Sud Est dans le périmètre duquel se situe la ville de Nîmes.

1.3. NOS METIERS



Véritable expert du modèle concessif, ce sont nos 50 ans d'expérience, notre capacité d'investissement et notre ingénierie recette que nous mettons au service de la construction de nouveaux ouvrages et de leur exploitation. Nos équipes sont impliquées sur toutes les phases des projets et il leur tient à cœur de proposer le meilleur service possible pour répondre aux demandes de nos clients et répondre aux besoins des usagers.

SÉBASTIEN FRAISSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL



STATIONNEMENT EN OUVRAGE ET SERVICES ASSOCIES ET STATIONNEMENT VOIRIE



Nous opérons sous toutes les formes contractuelles et pour une grande diversité de clients publics et privés : centres-villes, gare et aéroports, hôpitaux, centre commerciaux, université, bureaux, espaces de loisirs et événementiels... Nous réalisons de nouveaux projets, du financement à la conception jusqu'à la construction et l'exploitation de parkings en superstructure et souterrains. Nous disposons également de toute l'ingénierie pour faire évoluer les parcs de stationnement : analyse des besoins,

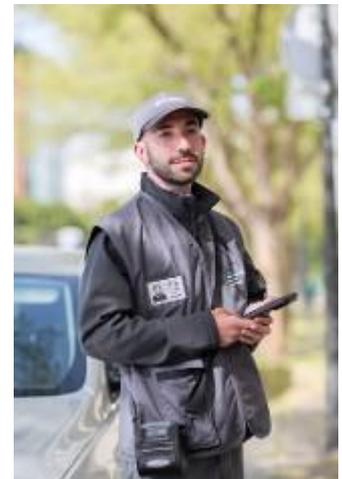
conception, rénovation et suivi des travaux. Nous prenons en charge la mise en services des parkings, leur exploitation et leur entretien.

Chez Indigo, nous mettons un point d'honneur à offrir à nos usagers une expérience de qualité basée sur nos piliers fondamentaux : accueil, maintenance, propreté et sécurité, tout en développant des services pour faciliter leur quotidien.

Plus qu'un lieu de stationnement, le parking INDIGO est imaginé comme un pôle de services : services aux véhicules, aux utilisateurs, à la mobilité et même aux quartiers pour rendre l'expérience client toujours plus satisfaisante

Pour le stationnement en voirie, nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains... Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers.

En matière d'exploitation, nous proposons des équipements dernière génération pour la voirie avec des modes de paiement digitalisés pour une expérience usager plus fluide.



MOBILITES ET RECHARGE ELECTRIQUE

Pour fluidifier les déplacements et contribuer à une ville plus apaisée, INDIGO fait de la mobilité douce un axe de développement et d'accompagnement de ses clients, notamment, en favorisant la pratique du vélo et en déployant des bornes de recharge pour véhicules électriques dans ses lieux de stationnement. INDIGO imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde : déploiement d'espaces de stationnement sécurisés et services pour les vélos « Cyclopark », partenariat avec Bouygues Energies & Services et Electra pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, mise en place de flotte de vélos pour les entreprises et solutions de vélos partagés privatives avec bornes de recharge et de sécurisation... En complément, INDIGO est actionnaire de l'opérateur de mobilité partagée Smovengo, en charge des Vélib' de la Métropole du Grand Paris.

DES SERVICES AUX CITADINS POUR UNE VILLE PLUS INTELLIGENTE ET PLUS DURABLE

La Logistique urbaine est une thématique importante et croissante dans la mobilité des villes, générant un impact significatif sur la circulation, le bruit et la pollution. Pour répondre à ces enjeux, INDIGO mène une stratégie de développement de services et d'Espaces de Logistique Urbains (ELU) au sein de ses parkings, dont leur situation en hypercentres est un réel atout pour développer de nouveaux usages pour les collectivités, entreprises et particuliers.

L'objectif est de contribuer à la fluidification des déplacements urbains, de limiter la pollution et d'avoir un impact positif sur l'activité économique de la ville. Ainsi, INDIGO adapte ses espaces et noue des partenariats stratégiques avec des acteurs clés de la logistique urbaine. Réception de colis, zone de stockage ou de livraison, points de recharges électriques et espaces de stationnement dédiés font partie des illustrations concrètes de cette vision.

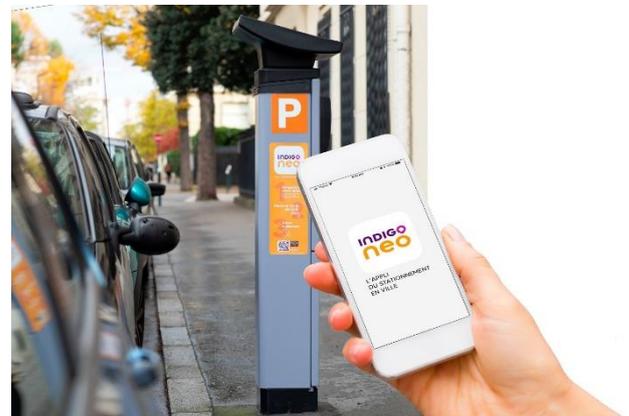
Cette démarche s'inscrit dans la concrétisation de la vision du Parking du futur développée par INDIGO et Dominique Perrault Architecture : un espace durable, ouvert et interconnecté avec son environnement.



DIGITAL ET EXPERIENCE CLIENT

Pour valoriser ses services de stationnement et mobilité, le groupe INDIGO inclut pleinement le digital et la logique de MaaS* dans sa stratégie globale pour répondre aux besoins actuels et futurs des villes et leurs habitants. Pleinement conscients des enjeux d'accroissement de la population, d'écologie et de congestion de trafic, nous nous positionnons comme véritable acteur et facilitateur de ces changements en proposant des services digitalisés qui révolutionnent le quotidien des usagers, dans nos parkings comme en voirie.

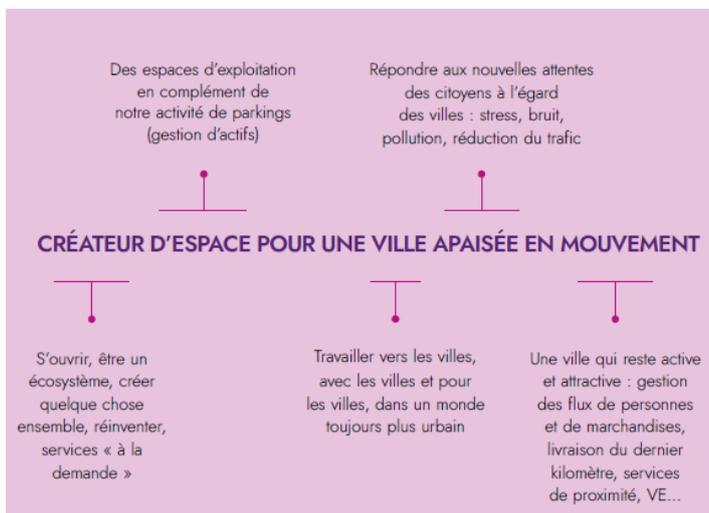
Plus concrètement, avec INDIGO Neo, la première application et le premier site internet du stationnement en ville, les utilisateurs peuvent gérer toutes leurs étapes en voirie et dans les parkings grâce à un parcours simple et sans couture. L'application propose un accès « mains libres » dans les parcs de stationnement INDIGO grâce à la technologie de lecture de plaque, de réserver son stationnement, de stationner à la demande ou encore de souscrire et gérer ses abonnements. En voirie, INDIGO Neo offre la possibilité de payer et renouveler son stationnement de façon dématérialisée, sans prise de ticket aux horodateurs et de réaliser ses démarches de souscriptions. Elle s'adresse aussi bien aux visiteurs qu'aux résidents et professionnels, en proposant tous les tarifs disponibles dans chaque ville. Cette solution utilisant le digital au service de la ville intelligente, permet aux usagers d'accéder, avec une seule et même application, à tous les parkings et toutes les voiries connectés à INDIGO Neo en Europe, mais aussi, d'optimiser leurs temps de trajets, la distance réalisée et les coûts de leur stationnement. Pour les collectivités, il participe à la diminution de la pollution, la fluidification de la circulation et le désengorgement des zones urbaines.



* pour « Mobility as a Service » la mobilité multimodale en tant que service

1.4. NOTRE RAISON D'ETRE

Face à l'évolution des attentes de nos parties prenantes, de nos collaborateurs, des citoyens, de nos clients collectivités locales ou privés, notre Groupe doit s'interroger pour savoir quel rôle il souhaite jouer dans son environnement, aujourd'hui et demain. C'est l'objet de notre démarche et de la création de notre raison d'être : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Cette raison d'être du Groupe INDIGO guide l'action de nos collaborateurs au quotidien et transforme la vision stratégique de l'entreprise sur le long terme.



La ville de demain aura pour enjeu de libérer sa voirie pour créer des espaces partagés entre les différentes mobilités (piétons, vélos, livraisons, etc.), des espaces verts et des lieux de convivialité, tels que les terrasses de café. La logistique du dernier kilomètre doit s'enrichir pour donner une réalité tangible à la ville du quart d'heure.

Nous nous trouvons face à des besoins inédits auxquels nous devons répondre par notre capacité d'innovation. Et notre raison d'être adresse ces enjeux : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Elle nous ouvre la voie vers ce qui incarne, selon nous, une ville d'avenir, apaisée, plus fluide, plus respectueuse, et plus inclusive. Pour cela, nos parkings en centre-ville, nos infrastructures, nos services offrent des

lieux et des temps de vie enrichis, en devenant des emplacements de recharge de véhicules électriques, des espaces culturels, ou même événementiels. Nous pouvons tout imaginer et tout concevoir pour apporter à nos clients et leurs usagers des réponses satisfaisantes à leurs besoins.

Elle affirme notre capacité à nous ouvrir pour constituer un écosystème autour de notre groupe, à nous réinventer en créant des services « à la demande ». Nos espaces d'exploitation, au-delà des parkings, conservent leur place centrale au sein de notre activité de gestion d'actifs. Les villes sont notre terrain d'action : nous travaillons vers les villes, avec les villes et pour les villes.

Dans ces espaces urbains, nous voulons répondre aux attentes des citoyens : réduction du stress, du bruit, de la pollution, du trafic, etc. Et parce que les mouvements s'accroissent et se multiplient, nous déployons des solutions innovantes de gestion des flux de personnes et de marchandises : livraison du dernier kilomètre, services de proximité, véhicules électriques, etc.



De nombreux parkings INDIGO ont déjà fait l'objet de transformation pour y intégrer certains nouveaux usages liés à la logistique urbaine.

Situés en coeur de ville avec des espaces propices au stockage et aux flux de circulation, la localisation et configuration de nos parcs de stationnements sont des atouts-clés dans le développement de nouveaux services de logistique du dernier kilomètre.

Des partenariats ont ainsi vu le jour avec des opérateurs permettant sur la livraison de produits frais en ville aux particuliers, la mise à disposition en plein centre-ville de matériels à des professionnels de la construction, ou encore du stockage.

1.5. NOS ENGAGEMENTS RSE

1.5.1 ADHESION AU PACTE MONDIAL DES NATIONS-UNIS

Le Pacte Mondial ou « Global Compact » est une initiative des Nations Unies qui vise à inciter les entreprises à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir 10 grands principes répartis sur les quatre thématiques suivantes : droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption.

Constatant que les principes du Pacte Mondial constituaient de longue date des valeurs fortes en son sein, INDIGO Group a décidé d'officialiser son engagement à long terme envers le développement durable en adhérant au Pacte mondial de l'ONU en juin 2022.

1.5.2 GO FOR CLIMATE, NOTRE PLAN CLIMANT D'ENTREPRISE

Afin de communiquer sur ses engagements en faveur de l'environnement et présenter son plan d'entreprise « GO for Climate », INDIGO lance une campagne interne et externe et affiche ses ambitions de neutralité carbone à horizon 2025.

INDIGO Group s'engage fortement pour l'environnement, en partant du cadre des Accords de Paris et du concept de neutralité carbone.

Dès 2025, nous visons la neutralité carbone de ce sur quoi nous avons une prise directe :

Sur nos émissions directes correspondant aux énergies fossiles consommées dans le cadre de nos opérations (véhicules de services, chauffage...)

Sur nos émissions énergétiques passant par l'achat d'électricité, le plus gros poste étant l'éclairage de nos parkings.

Ensuite, nous avons pour ambition de contrôler tout ce que l'on peut émettre indirectement : nos achats opérationnels, nos investissements, nos déplacements professionnels et domicile-travail, les émissions de nos clients au sein des parcs etc...



1.5.3 LA FONDATION INDIGO

Le Groupe est un mécène engagé depuis de nombreuses années et soutient des actions au service de l'intérêt général au cœur de ses territoires. Associations, sites culturels, structures sportives, événements... le Groupe propose son soutien sous différentes formes comme le don de droits de stationnement en parking, le don financier ou encore le don de visibilité (affiches, messages radio...).

Afin de gagner en cohérence et renforcer ses engagements dans les territoires, le Groupe a créé en 2022 la Fondation INDIGO. Abrisée par la Fondation de France, elle a pour mission d'agir pour une ville plus solidaire, plus agréable et plus durable, incarnant en cela notre raison d'être, « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Opérationnelle à compter de 2023, la Fondation INDIGO a pour mission d'agir pour une ville plus solidaire, plus agréable et plus durable en intervenant dans dans plusieurs domaines :



- Le sport et la solidarité, en accompagnant des projets qui :
 - S'appuient sur la pratique et les valeurs du sport pour favoriser l'épanouissement, l'insertion et la création de lien social ;
 - Renforcent les solidarités de proximité et luttent contre l'exclusion en ville.
- La culture et le patrimoine, en encourageant la création et le développement de projets qui visent à préserver, faire vivre et mettre en valeur le patrimoine local, culturel (matériel ou immatériel) et naturel, qui forge l'identité des territoires.

La Fondation INDIGO s'appuie sur l'engagement historique d'INDIGO au service des villes et incarne la raison d'être du groupe « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Véritable outil d'engagement des équipes INDIGO, la Fondation INDIGO soutient uniquement des projets proposés par ses collaboratrices et ses collaborateurs.

Un comité exécutif a été mis en place pour orienter la stratégie de la Fondation INDIGO et sélectionner les projets soutenus ainsi que les montants des dons alloués. Il comprend deux personnalités qualifiées dans ses grands domaines d'intervention (Sport, solidarité, culture et patrimoine).

1.5.4 NOTATION EXTRA-FINANCIERE

Les actions en matière d'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) du Groupe sont régulièrement évaluées par des agences de notation extra-financières. En 2022, deux évaluations ont conforté le Groupe dans sa stratégie de développement durable. L'organisme GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark), spécialiste de l'évaluation des pratiques ESG des gestionnaires d'actifs immobiliers, lui a attribué une note de 87/100 en octobre 2022, en croissance de 9 points par rapport à celle de l'année précédente. L'agence de notation extra-financière Sustainalytics a estimé en décembre 2022 que le Groupe présentait un « faible risque » de subir des impacts financiers liés aux facteurs ESG. L'exposition aux risques ESG du Groupe s'améliore avec une note de 16,6, en progrès de 2,3 points par rapport à 2021.

Ces évaluations confirment celle de Vigéo-Eiris menée en fin d'année 2021, en attribuant le 31 décembre 2021 la note de 65/100 au Groupe Indigo, le classant au 85ème rang mondial sur un panel de 4 889 entreprises évaluées.

1.6. LES PRINCIPAUX ENJEUX D'INDIGO

1.6.1 L'HUMAIN AU CŒUR D'INDIGO



Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus INDIGO organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement. Cet engagement d'INDIGO répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Afin de valoriser nos équipes et les métiers du stationnement, nous réalisons une série de portraits représentatifs de nos fonctions terrain. Celle-ci remplit

plusieurs objectifs, à la fois internes (diffusion sur Inwego (site intranet d'INDIGO, sur le parcours d'accueil des nouveaux arrivants...) mais aussi de marque employeur (Linked in, plateformes d'emplois, rubrique carrière du site corporate...).

Une rubrique « Vis ma vie en exploitation », met en avant les bonnes pratiques de nos collaborateurs sur le terrain. Ainsi qu'une rubrique « J'aime et je partage ma passion » dans laquelle nos collaborateurs peuvent mettre en avant un talent, une passion et de partager cela avec ses collègues.

Vis ma vie en exploitation



Bienvenue dans votre nouvelle rubrique "Vis ma vie en exploitation". Nous sommes heureux d'ouvrir cet espace dont le but est de partager des bonnes pratiques pour faciliter le quotidien de nos équipes sur le terrain.

1.6.2 LA FORMATION AVEC CAMPUS INDIGO

Les collaborateurs bénéficient dès leur arrivée et tout au long de leur carrière d'un accompagnement aux besoins de nos métiers et à la prise en main des nouveaux outils de l'entreprise. Indigo conçoit et organise des formations autour des activités propres aux métiers du stationnement. Qualité de service, propreté, relation client, sécurité, management d'équipe... pour assurer un service exemplaire, Indigo innove et investit continuellement dans la formation de ses équipes expertes du stationnement qui voient ainsi leur parcours professionnel enrichi.

Les programmes permettent de consolider les savoirs de base acquis par l'expérience tout en donnant accès à des cycles qualifiants.



Index de l'égalité professionnelle
En 2020 en France, score de

90 | 100

Campus INDIGO
Plusieurs écoles de formation dans nos différentes filiales

Programmes RH internes
Parcours de qualification professionnelle, programme jeunes talents

Les formations sur le terrain permettent aux collaborateurs de mettre en pratique leurs acquis et de valider leurs connaissances, le personnel en formation bénéficie des mise en situation dans les parkings-écoles.

1.6.3 ENGAGEMENTS SOCIAUX ET SOCIÉTAUX

1.6.3.1 FAVORISER L'INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Depuis 2021, INDIGO a lancé une campagne de prévention et de sensibilisation sur le handicap au Travail.

INDIGO travaille à l'amélioration de la prise en compte des travailleurs handicapés. INDIGO accompagne notamment ses travailleurs handicapés dans leurs démarches de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et leur renouvellement.

Aussi en partenariat avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation.

1.6.3.2 LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

INDIGO a mis en plus plusieurs outils pour lutter contre les différentes formes de harcèlement. Un Pitch&Go (émission interne quotidienne) y a été consacré. Une référente harcèlement pour le groupe a été nommée. Une formation E-learning est disponible. Un affichage dans les locaux a aussi été fait.



1.6.3.3 DEVELOPPER LA MIXITE

Compte tenu des enjeux de féminisation de nos équipes et des instances dirigeantes, INDIGO voit, dans l'index de l'égalité femmes-hommes, une opportunité de progresser en matière de mixité en France. INDIGO en France a obtenu la note de 90 sur 100 points pour l'année civile 2020 :

- L'écart de rémunération : 40 points
- L'écart du taux d'augmentation : 20 points
- L'écart du taux de promotion : 15 points
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15 points
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10 points.

1.7. LES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Parce qu'INDIGO soutient les modes de transports respectueux de l'environnement, nous mettons à disposition de nos clients des bornes de recharge électriques à des emplacements dédiés.

Aujourd'hui en France, près de **2620 points de charge électrique** sont disponibles dans les parkings INDIGO. Les bornes sont équipées de prises type T2 et T3, et délivrent pour la plupart une puissance de 7 kVa, permettant de recharger un véhicule en 4 heures.



L'objectif est double, proposer à nos clients une offre de recharge pour leur véhicule électrique facilitée pendant leur stationnement, et assurer aux automobilistes des points de recharges de proximité en mode urbain.

Afin de profiter en toute sérénité de ces bornes de recharges, INDIGO a créé les offres **Park & Charge**.

Ces offres permettent à tous les électromobilistes de trouver la solution de recharge adaptée à leurs usages.

L'offre « **A la carte** » permet de se recharger sur n'importe quelle borne et la tarification est en fonction de l'usage réel en Kwh et en durée de stationnement. Elle est adaptée aux recharges occasionnelles.

L'offre « **Open** » permet de bénéficier d'un badge permettant de se recharger à volonté dans n'importe quelle borne d'un parking Indigo à un tarif forfaitaire dans la limite de 16h de recharge continue et de 250 kwh/mois. Elle est adaptée aux consommateurs itinérants.

L'offre « **Park & Charge Zen** » est l'offre la plus adaptée pour nos abonnés. Elle inclut le stationnement et la recharge à un tarif avantageux.

En 2022 près de 11 points de recharge ont été réalisés dans le parking pour un total de 15 points de recharge.

NOS OFFRES DE RECHARGE

À LA CARTE

Un tarif à la carte et des bornes compatibles tout opérateur

0,30 € / kWh
+ **0,03 € / min¹**

OPEN

Un badge pour recharger dans tous les parkings équipés²

69 € / mois³

ZEN

Un abonnement incluant le stationnement et la recharge

Prix d'un abonnement
+ **49 € / mois⁴**



1.8. INFLATION, CRISE ENERGETIQUE

L'année 2022 a été marquée par le retour de l'inflation. Les difficultés d'approvisionnement que nos sociétés ont connu depuis la crise du COVID avaient commencé à créer un environnement propice à l'augmentation des prix. La guerre en Ukraine et les tensions sur le secteur énergétique poursuivi cet élan, et provoqué une inflation à des taux qui n'avaient pas été connues depuis près de 40 ans.

Cette inflation n'est pas spécifique à certaines catégories de biens ou d'équipements, elle est générale. Le secteur du stationnement n'est donc pas épargné.

Les coûts de l'énergie et des biens nécessaires au fonctionnement des installations qu'Indigo gère ont été très impactés. Les salaires ont également été revalorisés pendant cette année afin de tenir compte de l'inflation.

INDIGO s'est mobilisé tout au long de cette année 2022 pour circonscrire et limiter ces évolutions. Néanmoins, ce contexte inflationniste va se poursuivre en 2023. Nous continuerons à faire notre possible pour limiter son impact sur nos exploitations, mais nous devons également faire évoluer la tarification de nos parkings afin de préserver l'équilibre de nos contrats.

2.

LE CONTRAT

2.1. FICHE D'IDENTITE

En 1968, la Ville de Nîmes a conclu un contrat de DSP pour l'exploitation du parc de stationnement Arènes.

Signature du contrat : 12 novembre 1968
Début du contrat : 13 février 1989
Echéance du contrat : 12 février 2029
Date du dernier avenant : 17 octobre 2018
Société titulaire du contrat : Sopark
Société exploitante : **Indigo Park**

2.1.1. VOS INTERLOCUTEURS

2.1.1.1. PILOTES DE LA RELATION COMMERCIALE

PIERRE BONNABAUD – DIRECTEUR REGIONAL

Responsable de la région, Pierre travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur qui, lui, veille à la bonne application de la politique qualité et commerciale d'Indigo, entretiennent des relations régulières avec le client et aide son équipe sur le terrain à déployer les offres commerciales.

JULIEN GRAVINI – DIRECTEUR DE SECTEUR

Il gère la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du secteur en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir

- Pilote l'activité du secteur Languedoc – Roussillon Vaucluse en supervisant les résultats financiers (contrôle des flux financiers, gestion budgétaire des frais de fonctionnement et des investissements) et la réalisation des contrats,
- Identifie les produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales sur le secteur,
- Gère les moyens humains, matériels et techniques (travaux courants de rénovation, grandes rénovations, etc.) nécessaires à l'exploitation dans le respect des normes et réglementations en vigueur ;
- Est votre interlocuteur au quotidien dans les relations avec, partenaires locaux, les services support d'Indigo et est force de proposition, participe à la définition et garantit la mise en application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.
-

2.1.1.2. PILOTES DE LA PERFORMANCE OPERATIONNELLE

JERÔME GACHES - RESPONSABLE DE DISTRICT

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, gère l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du district en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir, assure auprès des interlocuteurs et partenaires locaux une représentation et des liens privilégiés au quotidien, un rôle de conseil ou d'assistance.

2.1.2. LE PÉRIMÈTRE GLOBAL

Indigo exploite le parc Arènes depuis 1968 sur la ville de Nîmes dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public.

Également à Nîmes, INDIGO exploite les parcs Jardins de la Fontaine, Porte Auguste, Maison Carrée.



2.1.3. LA BOUTIQUE

La boutique Indigo est située au parking Arènes

Parking Arènes
Rue Briçonnet
30000 NÎMES

Horaires d'ouverture de la Boutique :
Tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

3.

DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION

3.1. DESCRIPTIF

|  Descriptif |  Moyens d'accès & de paiement |  Services |
|---|---|--|
| <p>1019 places 3 niveaux 20 places PMR 218 places amodiées</p> | <p>Ouvert 24h/24 et 7j/7 Carte bancaire Carte Total GR Liber T OPnGO Application INDIGO Abonnement par Internet</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">    </div> | <p>4 Bornes de Recharge Véhicule Elec niveau -1 (zone publique) 4 Doubles Bornes de Recharges Véhicule Electrique destinées à la Ville de Nîmes, niveau -3 10 places moto 1 Ascenseur en surface Radio Indigo Guidage à la place Lecture de plaque</p> |

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.

La Crise Sanitaire a fortement contribué au reflexe paiement en carte bancaire, en effet la fonction sans contact ayant été fortement recommandée par les autorités sanitaires et par un affichage dans nos parcs.



3.2. TARIFICATION

3.2.1. TARIFS PAR TRANCHES DE 15 MINUTES (DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 30 JUIN 2022)

Exprimés en € TTC

| Durée | Tarif ou 1/4h | Tarif cumulé |
|----------------------------|---------------|----------------|
| 00h00 - 00h15 | 0,00 € | 0,00 € |
| 00h16 - 00h30 | 0,00 € | 0,00 € |
| 00h31 - 00h45 | 1,40 € | 1,40 € |
| 00h46 - 01h00 | 0,70 € | 2,10 € |
| 01h01 - 01h15 | 0,70 € | 2,80 € |
| 01h16 - 01h30 | 0,70 € | 3,50 € |
| 01h31 - 01h45 | 0,60 € | 4,10 € |
| 01h46 - 02h00 | 0,50 € | 4,60 € |
| 02h01 - 02h15 | 0,50 € | 5,10 € |
| 02h16 - 02h30 | 0,50 € | 5,60 € |
| 02h31 - 02h45 | 0,50 € | 6,10 € |
| 02h46 - 03h00 | 0,60 € | 6,70 € |
| 03h01 - 03h15 | 0,50 € | 7,20 € |
| 03h16 - 03h30 | 0,50 € | 7,70 € |
| 03h31 - 03h45 | 0,50 € | 8,20 € |
| 03h46 - 04h00 | 0,50 € | 8,70 € |
| 04h01 - 04h15 | 0,50 € | 9,20 € |
| 04h16 - 04h30 | 0,50 € | 9,70 € |
| 04h31 - 04h45 | 0,50 € | 10,20 € |
| 04h46 - 05h00 | 0,50 € | 10,70 € |
| 05h01 - 05h15 | 0,50 € | 11,20 € |
| 05h16 - 05h30 | 0,50 € | 11,70 € |
| 05h31 - 05h45 | 0,50 € | 12,20 € |
| 05h46 - 06h00 | 0,50 € | 12,70 € |
| 06h01 - 06h15 | 0,50 € | 13,20 € |
| 06h16 - 06h30 | 0,50 € | 13,70 € |
| 06h31 - 06h45 | 0,50 € | 14,20 € |
| 06h46 - 07h00 | 0,50 € | 14,70 € |
| 07h01 - 07h15 | 0,50 € | 15,20 € |
| 07h16 - 07h30 | 0,50 € | 15,70 € |
| 07h31 - 07h45 | 0,50 € | 16,20 € |
| 07h46 - 08h00 | 0,50 € | 16,70 € |
| 08h01 - 08h15 | 0,50 € | 17,20 € |
| 08h16 - 08h30 | 0,50 € | 17,70 € |
| 08h31 - 08h45 | 0,50 € | 18,20 € |
| 08h46 - 09h00 | 0,50 € | 18,70 € |
| 09h01 - 09h15 | 0,50 € | 19,20 € |
| 09h16 - 09h30 | 0,50 € | 19,70 € |
| 09h31 - 09h45 | 0,50 € | 20,20 € |
| 09h46 - 10h00 | 0,40 € | 20,60 € |
| 10h01 - 10h15 | 0,10 € | 20,70 € |
| 10h16 - 10h30 | 0,10 € | 20,80 € |
| 10h31 - 10h45 | 0,10 € | 20,90 € |
| 10h46 - 11h00 | 0,10 € | 21,00 € |
| 11h01 - 11h15 | 0,10 € | 21,10 € |
| 11h16 - 11h30 | 0,10 € | 21,20 € |
| 11h31 - 11h45 | 0,10 € | 21,30 € |
| 11h46 - 12h00 | 0,00 € | 21,30 € |
| Maxi 24 heures | | 21,30 € |
| Ticket perdu / jour | | 21,30 € |

1/2h Gratuite mise en place au 1er juillet 2013 suivant avenant 14 - article 7

3.2.2. TARIFS PAR TRANCHES DE 15 MINUTES (DEPUIS LE 1ER JUILLET 2022)

Exprimés en € TTC

| Durée | Tarif ou 1/4h | Tarif cumulé |
|----------------------------|---------------|----------------|
| 00h00 - 00h15 | 0,00 € | 0,00 € |
| 00h16 - 00h30 | 0,00 € | 0,00 € |
| 00h31 - 00h45 | 1,50 € | 1,50 € |
| 00h46 - 01h00 | 0,70 € | 2,20 € |
| 01h01 - 01h15 | 0,70 € | 2,90 € |
| 01h16 - 01h30 | 0,70 € | 3,60 € |
| 01h31 - 01h45 | 0,60 € | 4,20 € |
| 01h46 - 02h00 | 0,60 € | 4,80 € |
| 02h01 - 02h15 | 0,50 € | 5,30 € |
| 02h16 - 02h30 | 0,50 € | 5,80 € |
| 02h31 - 02h45 | 0,50 € | 6,30 € |
| 02h46 - 03h00 | 0,60 € | 6,90 € |
| 03h01 - 03h15 | 0,50 € | 7,40 € |
| 03h16 - 03h30 | 0,50 € | 7,90 € |
| 03h31 - 03h45 | 0,50 € | 8,40 € |
| 03h46 - 04h00 | 0,50 € | 8,90 € |
| 04h01 - 04h15 | 0,50 € | 9,40 € |
| 04h16 - 04h30 | 0,50 € | 9,90 € |
| 04h31 - 04h45 | 0,50 € | 10,40 € |
| 04h46 - 05h00 | 0,50 € | 10,90 € |
| 05h01 - 05h15 | 0,50 € | 11,40 € |
| 05h16 - 05h30 | 0,50 € | 11,90 € |
| 05h31 - 05h45 | 0,50 € | 12,40 € |
| 05h46 - 06h00 | 0,50 € | 12,90 € |
| 06h01 - 06h15 | 0,50 € | 13,40 € |
| 06h16 - 06h30 | 0,50 € | 13,90 € |
| 06h31 - 06h45 | 0,50 € | 14,40 € |
| 06h46 - 07h00 | 0,50 € | 14,90 € |
| 07h01 - 07h15 | 0,50 € | 15,40 € |
| 07h16 - 07h30 | 0,50 € | 15,90 € |
| 07h31 - 07h45 | 0,50 € | 16,40 € |
| 07h46 - 08h00 | 0,50 € | 16,90 € |
| 08h01 - 08h15 | 0,50 € | 17,40 € |
| 08h16 - 08h30 | 0,50 € | 17,90 € |
| 08h31 - 08h45 | 0,50 € | 18,40 € |
| 08h46 - 09h00 | 0,50 € | 18,90 € |
| 09h01 - 09h15 | 0,50 € | 19,40 € |
| 09h16 - 09h30 | 0,50 € | 19,90 € |
| 09h31 - 09h45 | 0,50 € | 20,40 € |
| 09h46 - 10h00 | 0,40 € | 20,80 € |
| 10h01 - 10h15 | 0,10 € | 20,90 € |
| 10h16 - 10h30 | 0,10 € | 21,00 € |
| 10h31 - 10h45 | 0,10 € | 21,10 € |
| 10h46 - 11h00 | 0,10 € | 21,20 € |
| 11h01 - 11h15 | 0,10 € | 21,30 € |
| 11h16 - 11h30 | 0,10 € | 21,40 € |
| 11h31 - 11h45 | 0,10 € | 21,50 € |
| 11h46 - 12h00 | 0,00 € | 21,50 € |
| Maxi 24 heures | | 21,50 € |
| Ticket perdu / jour | | 21,50 € |

1/2h Gratuite mise en place au 1er juillet 2013 suivant avenant 14 – article 7

3.2.3. TARIFS ABONNEMENTS (DEPUIS LE 1ER AOUT 2021)

Exprimés en € TTC

| TARIFS ABONNÉS (en € T.T.C.) | Mois | Trimestre | Année | Année PMA (2) | Flexigo | Flexigo Park & Charge Zen |
|--|----------|-----------|------------|---------------|----------|---------------------------|
| 2 022 | | | | | | |
| 24h/24 - 7j/7 Parc Public | 120,00 € | 355,00 € | 1 300,00 € | 1 260,00 € | 108,00 € | |
| Nuit + Week-end (1) | 32,00 € | 92,00 € | 340,00 € | 340,00 € | 28,30 € | |
| Moto | 50,00 € | 144,50 € | 540,00 € | 510,00 € | 42,50 € | |
| 24h/24 - 7j/7 Zone Fermée - Place | 139,00 € | 384,00 € | 1 485,00 € | 1 360,00 € | 133,00 € | |
| 24h/24 - 7j/7 Parc Public - Electrique | | | | | | 155,00 € |
| 2 021 | | | | | | |
| 24h/24 - 7j/7 Parc Public | 120,00 € | 355,00 € | 1 300,00 € | 1 260,00 € | 108,00 € | |
| Nuit + Week-end (1) | 32,00 € | 92,00 € | 340,00 € | 340,00 € | 28,30 € | |
| Moto | 50,00 € | 144,50 € | 540,00 € | 510,00 € | 42,50 € | |
| 24h/24 - 7j/7 Zone Fermée - Place | 139,00 € | 384,00 € | 1 485,00 € | 1 360,00 € | 133,00 € | |
| 24h/24 - 7j/7 Parc Public - Electrique | | | | | | 155,00 € |
| 2 020 | | | | | | |
| 24h/24 - 7j/7 Parc Public | 118,00 € | 351,50 € | 1 286,00 € | 1 236,00 € | 106,00 € | |
| Nuit + Week-end (1) | 30,00 € | 90,00 € | 330,00 € | 330,00 € | 27,50 € | |
| Moto | 50,00 € | 144,50 € | 540,00 € | 510,00 € | 42,50 € | |
| 24h/24 - 7j/7 Zone Fermée | 137,00 € | 379,00 € | 1 475,00 € | 1 350,00 € | 133,00 € | |
| 2 019 | | | | | | |
| 24h/24 - 7j/7 Parc Public | 118,00 € | 351,50 € | 1 286,00 € | 1 236,00 € | 103,00 € | |
| Nuit + Week-end (1) | 30,00 € | 90,00 € | 330,00 € | 330,00 € | 27,50 € | |
| Moto | 50,00 € | 144,50 € | 540,00 € | 510,00 € | 42,50 € | |
| 24h/24 - 7j/7 Zone Fermée | 137,00 € | 379,00 € | 1 475,00 € | 1 350,00 € | 133,00 € | |
| 2 018 | | | | | | |
| 24h/24 - 7j/7 Parc Public | 116,50 € | 347,00 € | 1 268,00 € | 1 218,00 € | | |
| Nuit + Week-end (1) | 30,00 € | 90,00 € | 330,00 € | 330,00 € | | |
| Moto | 48,50 € | 140,00 € | 522,00 € | 492,00 € | | |
| 24h/24 - 7j/7 Zone Fermée | 135,00 € | 373,00 € | 1 451,00 € | 1 326,00 € | | |
| 2 017 | | | | | | |
| 24h/24 - 7j/7 Parc Public | 116,50 € | 347,00 € | 1 268,00 € | 1 218,00 € | | |
| Nuit + Week-end (1) | 30,00 € | 90,00 € | 330,00 € | 330,00 € | | |
| Moto | 48,50 € | 140,00 € | 522,00 € | 492,00 € | | |
| 24h/24 - 7j/7 Zone Fermée | 135,00 € | 373,00 € | 1 451,00 € | 1 326,00 € | | |

(1) Accès au parc du Lundi au Vendredi de 17h00 à 10h00 et 24h/24 Samedi, Dimanche et Jours Fériés

(2) PMA = Prélèvement Mensuel Automatique

3.2.4. AUTRES TARIFS

Exprimés en € TTC

| AUTRES TARIFS | 2 022 | 2 021 | 2 020 | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|--------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| TARIFS Forfaits Spéciaux (1) | | | | | | |
| Forfait Soirée (20h - 06h) | 4,00 € | 4,00 € | 4,00 € | 4,00 € | 4,00 € | 4,00 € |
| Forfait Dimanche Matin (08h - 13h) | 3,00 € | 3,00 € | 3,00 € | 3,00 € | 3,00 € | 3,00 € |
| Forfait Passage | | | | | | |
| 3 jours | 30,00 € | 30,00 € | 30,00 € | 30,00 € | 30,00 € | 30,00 € |
| Jours suivants | 6,00 € | 6,00 € | 6,00 € | 6,00 € | 6,00 € | 6,00 € |
| Remplacement Carte abonnement | | | | | | |
| Remplacement Carte abonnement | 25,00 € | 23,00 € | 23,00 € | 23,00 € | 23,00 € | 23,00 € |

(1) du 01/01/2022 au 31/05/2022 et du 19/09/2022 au 31/12/2022 hors Féria des Vendanges suivant avenant 14 – article 6

3.2.5. CATÉGORIES TARIFAIRES PARTICULIÈRES

L'article 7.1. de l'avenant n°10 introduit une demi-heure de gratuité dans les parcs de stationnement de Nîmes. Cette plage de gratuité a été mise en place au 1er juillet 2013.

Afin de répondre à des demandes spécifiques de riverains et usagers du centre-ville de Nîmes, il est créé un forfait plafonné soirée et dimanche matin dans les parkings en ouvrage Arènes, Maison Carrée, Porte Auguste et Jardin de la Fontaine conformément à l'article 6 de l'avenant 10.

Le Forfait Soirée est plafonné à 4 € de 20h00 à 6h00 depuis le 1er janvier 2017 conformément à l'accord conclu le 19 décembre 2016. Il est accessible à tous les usagers arrivant après 20h00 et repartant avant 6h00, tous les soirs de la semaine du 1er janvier au 31 mai 2022 et du 19 septembre au 31 décembre 2022 (sauf pendant la Féria des Vendanges).

Le forfait dimanche matin est de 3 € de 8h00 à 13h00.

Ce forfait est accessible à tous les usagers arrivant après 8h00 et repartant avant 13h00, tous les dimanches matin, du 1er janvier au 31 mai 2022 et du 19 septembre au 31 décembre 2021 (sauf pendant la Féria des Vendanges).

3.3. FAITS MARQUANTS

Voici les faits marquants intervenus en 2022 :

3.3.1. EVÈNEMENTS PARC

- 4 janvier : Entrée 3 percutée par un véhicule en marche arrière
- 8 janvier : Barrière d'entrée intermédiaire cassée
- 30 janvier : Barrière de sortie 3 cassée
- 5 & 6 février : Braderie d'hiver
- du 22 au 25 février : Changement du mobilier du bureau d'accueil
- 4 mars : Parking inaccessible via l'entrée Notre Dame de 8h30 à 10h30 pour réalisation de diverses réparations de chaussée
- 26 mars : Barrière de sortie 3 cassée
- 3 avril : Boîtiers verts des issues de secours arrachés
- 18 avril : Concert de Boris BREJCHA : 8000 personnes
- 23 avril : Vol d'extincteurs
- 24 avril : Barrière entrée 2 cassée
- 1^{er} mai : Semi-marathon
- Du 4 au 8 mai : « Les jourbées romaines de Nîmes »
- Du 6 au 8 mai : Spectacle Hadrien : la guerre des pictes aux Arènes
- 14 & 15 mai : Salon de l'agriculture sur l'Esplanade
- 23 mai : Barrière entrée 1 cassée
- 28 mai : Barrière entrée 3 cassée
- 29 mai : Vol de 3 extincteurs
- Du 1^{er} au 6 juin : Féria de Pentecôte
- Du 17 juin au 24 juillet : Festival de Nîmes
- 19 juin : Alarme incendie déclenchée par un coup de poing
- 1^{er} juillet : Changement de tarifs
- Du 7 au 9 juillet : Braderie
- 21 juillet : Dépôt DACAM pour ajouter 11 BRVE et mettre en place un Cyclopark
- 8, 9, 11, 12, 13, 15 août : Spectacle Cité des Dieux aux Arènes
- 26 août : Barrière sortie 2 cassée
- 3 septembre : Forum des associations sur le tour de l'Ecusson et l'Esplanade
- 16 septembre : Barrière entrée 1 cassée
- Du 16 au 18 septembre : Féria des Vendanges
- 29 septembre : Foire de la Saint Michel
- 30 septembre : Barrière entrée zone privative cassée
- 16 octobre : Caisse automatique vandalisée par un client
- 3 novembre : Une tête de sprinkler cassée par l'antenne d'un véhicule
- 4 novembre : Caméra entrée 2 cassée par le passage d'un véhicule
- 13 novembre : Une tête de sprinkler cassée par le coffre d'un véhicule
- 25 novembre : Paiements sans contact vandalisés
- 2 & 3 décembre : Téléthon
- Du 2 décembre au 6 janvier : Manèges et chalets gourmands sur l'Esplanade
- 22 décembre : Barrière entrée Notre dame cassée

3.4. OPERATIONS COMMERCIALES

L'ensemble des opérations commerciales lancées en 2022 ont été proposées aux clients des parcs de Nîmes.

AU PRINTEMPS, INDIGO FAIT UN BEAU GESTE BARRIÈRE !

-50% pendant 3 mois*

Du 23 mars au 31 mai 2022

POUR TOUT NOUVEL ABONNEMENT FLEXIGO®

fr.parkingindigo.com
— abonnement flexigo®

INDIGO

DÉMARREZ LA RENTRÉE SUR UNE BONNE NOTE !

1€ Le 1er mois

Du 23 août au 30 septembre 2021

POUR TOUT NOUVEL ABONNEMENT FLEXIGO®

fr.parkingindigo.com
— abonnement flexigo®

INDIGO

DÉMARREZ LA RENTRÉE SUR UNE BONNE NOTE !

Une fois que vous avez commencé votre abonnement flexigo® à l'automne, le 1er mois de votre entrée sera votre dernière offre de rentrée en automne et votre abonnement flexigo® sera de 1€ le 1er mois, soit de 1€ de moins que d'habitude !

Le 1er mois

Comment faire ?

1. Sélectionnez la ville, le lieu de votre choix sur fr.parkingindigo.com
2. Cliquez sur le bouton "Flexigo" (abonnement 1er mois)
3. Ajoutez votre adresse INDIGO.

Les avantages de cette offre de rentrée

- Disponible : 1000 de 200 de votre INDIGO parking points
- Remboursement : 1€ le premier mois d'abonnement
- Accessibilité : accès en entrée de parking, 24h/24
- Pratique : abonnement mensuel automatique
- Flexible : adaptez votre abonnement aux 3 mois d'abonnement

[En savoir plus](#)

ABONNEMENT ZEN STATIONNEMENT + RECHARGE

Abonnement +49€/mois

Abonnez-vous dans un parking et profitez de la recharge dans tous les parkings INDIGO® équipés en France*

1 MOIS DE RECHARGE OFFERT

Assurez 31 décembre 2021

INDIGO

4.

MAINTENANCE ET TRAVAUX

4.1. EQUIPEMENTS

| EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTRÔLES D'ACCÈS | | | | | | | | |
|--|---|----------------------|---------------|-------------------------|----------------------------|-------------------|--------------------|---|
| | Equipement | Marque | Année d'achat | Fournisseur Prestataire | Type | Contrat Entretien | Nb de visites / an | |
| Entrée véhicules | 3 chenaux d'entrée avec lecteur de badge, lecteur de plaque minéralogique, distributeur de ticket et barrière | ACS MULTIPARC REFLEX | 2015 | ORBILITY | | 2 | OUI | 3 |
| Sortie véhicules | 4 chenaux de sortie avec lecteur de badge, lecteur de plaque minéralogique, lecteur CB sans Contact, lecteur QR Code, ticket, barrières et Antenne LIBERT | ACS MULTIPARC REFLEX | 2015 | ORBILITY | | 2 | OUI | 3 |
| Accès piétons | Caisses automatiques avec lecteur CB sans Contact, lecteur QR Code, lecteur de billet (3x) | ACS MULTIPARC REFLEX | 2015 | ORBILITY | CAISSEMATIC III TYPE CA333 | 5 | OUI | 3 |
| Zone Garage Entrée | 1 chenal d'entrée avec 1 portail automatique, 1 ensemble lecteurs de badge + barrière | ACS MULTIPARC REFLEX | 2015 | ORBILITY | | 1 | OUI | 3 |
| Zone Garage Sortie | 1 chenal de sortie avec 1 portail automatique, 1 ensemble lecteurs de badge + barrière | ACS MULTIPARC REFLEX | 2015 | ORBILITY | | 1 | OUI | 3 |
| Unité centralisation multipark | Caisse de rattrapage, Unité de Gestion, Gestion des cartes bancaires | ACS MULTIPARC REFLEX | 2015 | ORBILITY | | | OUI | 3 |
| Interphonie | | COMMEND | 2015 | ORBILITY | COMMEND | | OUI | 3 |

| A UTRES EQUIPEMENTS | | | | | | | | |
|------------------------------------|---|--------------|---------------|-------------------------|---------------------------------|-------------------|--------------------|-------------|
| | Equipement | Marque | Année d'achat | Fournisseur Prestataire | Type | Contrat Entretien | Nb de visites / an | |
| Ascenseur | | THYSSENKRUPP | 2010 | THYSSENKRUPP | | 1 | | 9 |
| Station de relevage | 2 pompes + 1 armoire commande | | 2019 | SOMES / VEOLIA | | 1 | OUI | 2 |
| Extincteurs | | EUROFEU | 2020 | EUROFEU | | 53 | OUI | 1 |
| Sprinkleurs | | COFELY AXIMA | 2015 | UXELLO | | 1 | OUI | 52 |
| Détection Incendie | | | 2015 | CHUBB | | 1 | OUI | Sur demande |
| Asservissement Portes CF | LA TOULOUSAIN (rideau murax p110) | | 2015 | UXELLO | | 1 | OUI | 2 |
| Détection Co/No | | GAZPARK | 2020 | ADS | Centrale GAZPARK 8 voies CO/NO2 | 1 | OUI | 1 |
| Groupe électrogène | | | | | Emerson 200 KVA | 1 | OUI | 1 |
| Réseau électricité | TGBT, fluos, BAES, Portes palières, portes coupe feu | | | Service technique | | | OUI | 1 |
| Extracteurs d'air | 2 aux niveaux -1, -2 et -3 1 à l'entrée véhicule Briçonnet | | | Service technique | | 7 | | |
| Portails automatiques | | | 2014 | KONÉ | | 2 | OUI | 4 |
| Issues de secours | | | | | | 4 | NON | |
| Guidage à la place | | Q FREE | 2017 | Q FREE | | | NON | |
| CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE | | | | | | | | |
| Nettoyage | | | | SAMSIK | | | OUI | 52 |
| Contrôle annuel électrique | | | | SOCOTEC | | | OUI | 1 |

4.2. CONTRÔLES REGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation applicable aux parcs de stationnement, les vérifications par des organismes agréés sont réalisés annuellement pour l'installation électrique et tous les cinq ans pour les autres installations (ascenseur, S.S.I., désenfumage.).

24/08/2022 : Vérification des installations électriques par SOCOTEC

4.3. TRAVAUX

4.3.1. TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2022

- Réaménagement du comptoir de la boutique

Avant :



Après :

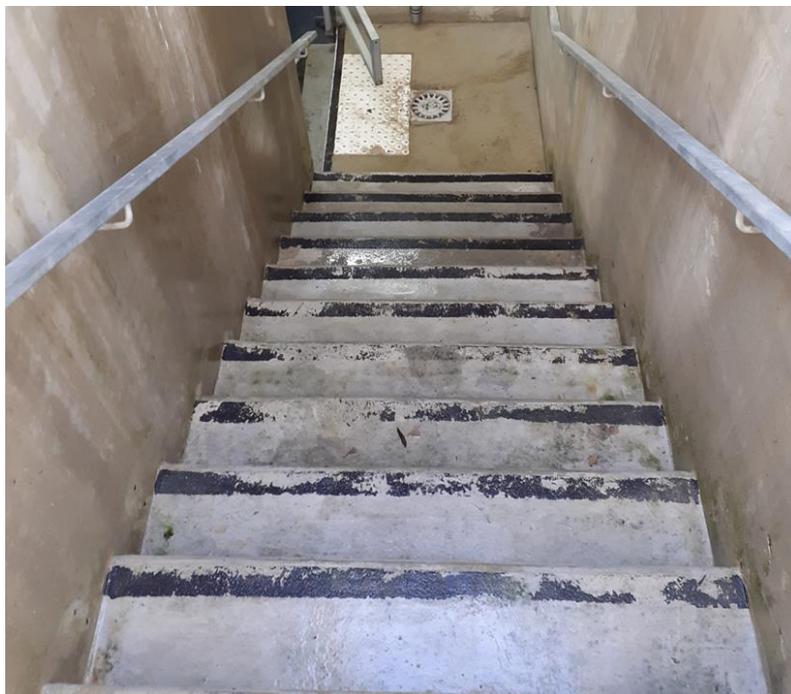


- Nettoyage de l'issue de secours escamotable

Avant :

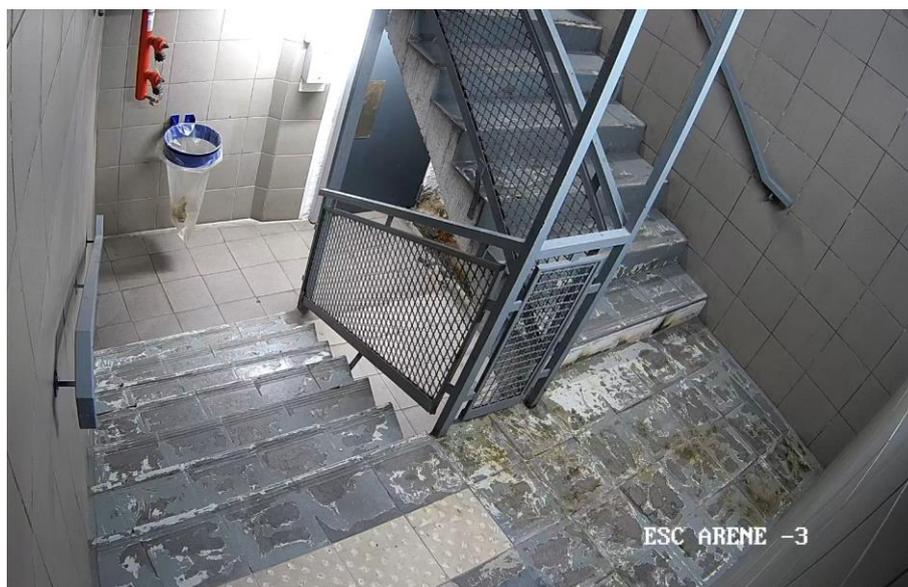


Après :

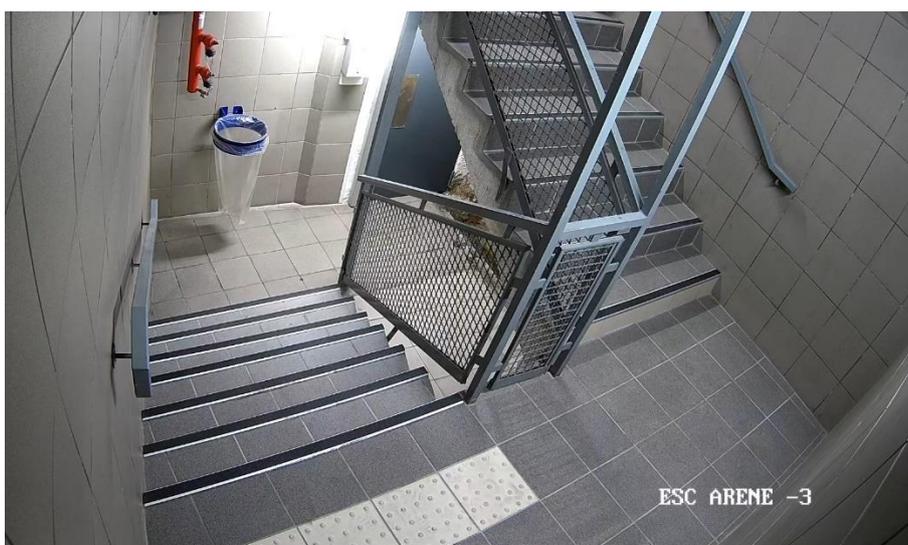


- Remplacement carrelage du sol Acces piétons « Jardin Esplanade » :

Avant :



Après :



| INVESTISSEMENTS REALISES 2022 | | |
|--|----------------|----------------|
| | Investissement | Gros Entretien |
| Evolution péage | 29,2k€ | |
| Déploiement BRVE | 63,0k€ | |
| Déploiement Cyclopark (sous reserve acceptation DACAM) | 46,7k€ | |
| Signalétique + Mat extérieur | 14,6k€ | |
| Outillage | 1,5k€ | |
| Remplacement main courante+ cable traction Ascenseurs | 8,6k€ | |
| Guidage a la place | 4,0k€ | |
| SSI | 5,6k€ | |
| Installation stop car | 4,0k€ | |
| Ajout de caméras | | 4,8k€ |
| Aménagement boutique | | 1,8k€ |
| Réparation PCF | | 1,8k€ |
| Entretien Transformateur | | 2,9k€ |
| Total | 177,2k€ | 11,3k€ |

4.3.2. TRAVAUX PRÉVUS EN 2023

La nature et les montants des travaux prévisionnels sur l'exercice 2023 ne constituent aucun engagement contractuel. Les événements peuvent nous conduire à adopter une autre politique d'investissement.

| INVESTISSEMENTS PROGRAMMES 2023 | | |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| | Investissement | Gros Entretien |
| Remise état cage d'escalier | 18,0k€ | |
| Travaux sur ascenseurs | 5,0k€ | |
| Curage réseau | 15,0k€ | |
| Signalétique | 5,0k€ | |
| Ajout BRVE | 60,0k€ | |
| Entretien Transformateur | | 3,2k€ |
| Total | 103,0k€ | 3,2k€ |

4.4. ACCESSIBILITE PMR

En vertu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait aux établissements publics et privés recevant du public d'être accessibles avant le 1er janvier 2015.

Les travaux d'adaptation PMR du Parc Arènes ont été validés par le rapport SOCOTEC du 26/11/2013.

En application de l'article 3 du paragraphe 2 du décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public, Indigo a communiqué à la Ville et à la préfecture le 19/02/2015, les éléments indiquant la conformité de l'établissement aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014, par la personne responsable en application des dispositions du I et du II de l'article R. 111-19-32.

4.5. SURVEILLANCE

Afin d'assurer une meilleure prise en charge des clients de certains parcs en dehors des heures de présence de personnel, INDIGO a relié l'ensemble des parcs de Nîmes :

- à une BLI (Base Locale d'Intervention) qui pour Nîmes est le parc Arènes,
- au CNTO (Centre Nationale de Télé-opération).

Le CNTO reçoit en temps réel les informations : du péage, des différentes alarmes, de la vidéo et est en mesure soit d'intervenir à distance soit de faire intervenir le personnel d'astreinte ou celui d'un parc voisin.

Le parking Arènes est équipé de caméras de vidéosurveillance visualisant les points stratégiques du parking (entrées, sorties, caisses automatiques, zones principales d'accès du parc...) Les images sont stockées sur un disque dur et "écrasées" au bout de 48 heures. Cette installation est autorisée par arrêté préfectoral n° 2022124-026 du 4 mai 2022.

Le personnel en poste effectue des rondes pendant ses vacations.

4.6. PROPRETE

L'entretien courant est réalisé par un prestataire technique selon la nature de l'intervention.

Le nettoyage du parking Arènes est assuré par la Société SAMSIK.

Un agent est affecté à cette tâche du Lundi au Samedi.

Des contrôles qualité sont effectués régulièrement par le responsable local accompagné d'un représentant de la société sous-traitante.

5.

ORGANISATION ET
MOYENS
D'EXPLOITATION

5.1. L'ORGANISATION LOCALE

Afin d'apporter un service de qualité et homogène sur les parkings en gestion nous avons mis en place une organisation permettant de répondre à 3 exigences principales :

- L'entretien des ouvrages et des équipements
- L'accueil des clients
- La gestion des flux financiers

Afin d'atteindre ces exigences, l'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié :

- Un Responsable de District, en charge d'assurer sur le terrain la relation avec la collectivité, de piloter les équipes, de contrôler les exploitations et d'assurer le suivi budgétaire et le développement des contrats.
- Un responsable de sites B.L.I. (Base Locale d'Intervention), Anne – Lise ROURE, en charge d'assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages, le management des équipes de terrain, le suivi des prestataires et fournisseurs.
Il dispose des collaborateurs qui sont amenés à intervenir sur l'ensemble des exploitations, non en fonction d'une affectation fixe mais en fonction du besoin et de la compétence des collaborateurs. Le responsable BLI assure également le suivi des prestataires en charge de l'entretien et de la maintenance des équipements. Il peut également solliciter en fonction du besoin l'équipe maintenance qualifiée pour les interventions de 2ème et 3ème niveau.
- Quatre agents d'exploitation.

Afin d'assurer des rondes régulières et qualitatives, les parkings ont par ailleurs été équipés de pointeurs et nos collaborateurs disposent désormais de PDA (Personnel Digital Assistant) leur permettant de pointer les rondes sur chaque parking et de créer immédiatement des tickets d'anomalie en cas de besoin.

5.1.1.FORMATION DE NOS COLLABORATEURS

Au cours de l'année 2022, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formation, aussi bien en présentiel qu'en distanciel, cette dernière modalité étant particulièrement adaptée au contexte sanitaire. Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel.

Sur le parc Arènes, plusieurs collaborateurs ont été formés en 2022.

| Intitulé du Poste | Formation |
|---------------------------|-------------------------|
| Agent d'exploitation | Habilitation électrique |
| | Sécurité Incendie |
| Technicien d'exploitation | Habilitation électrique |
| Responsable de site | Habilitation électrique |

5.2. SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE

L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation). Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc... ont été connectées à notre SAE et sont accessibles localement sur chaque parking, à distance depuis la BLI ou depuis notre centre national de télé-opération situé à la Défense.

De même la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie,). L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil sont également connectés au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.

Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.



LE CENTRE NATIONAL DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE (CNTO), UNE EXCLUSIVITE INDIGO ISSUE DE SA DEMARCHE INNOVATION, GARANTIT UNE SECURITE MAXIMALE DES CLIENTS.

Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

5.3. SERVICE RELATION CLIENTS

Les clients ont aujourd'hui l'habitude et le besoin légitime de s'exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

Pour encourager cette relation, source d'inspiration et d'évolution des produits et services, la société INDIGO s'est dotée d'un service de Relation Client Interne s'appuyant sur plusieurs canaux de communication.

Notre Raison d'être : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Cette vision doit guider notre action au quotidien et orienter la stratégie de l'entreprise sur le long terme. Elle engage pleinement le groupe INDIGO en tant qu'acteur de la ville de demain. C'est pour cela qu'en 2022 INDIGO met en place la campagne « Promesse client ». Un E-learning accessible à tous, des affichages

J'❤️ MON CLIENT INDIGO

J'ENTRETIENS un parking AGREABLE et RASSURANT

Je MAINTIENS les EQUIPEMENTS en parfait état de FONCTIONNEMENT

J'ACCOMPAGNE les nouvelles MOBILITES et les ECO-GESTES

J'ECOUTE mon CLIENT et lui apporte une ASSISTANCE PERSONNALISEE

Notre engagement pour l'expérience client

J'ENTRETIENS UN PARKING AGREABLE ET RASSURANT

- Bondes régulières pour s'assurer de l'état du parking
- Disponible pour le client
- Traiter les problèmes de propreté
- Traiter les malfaçons odeurs
- Sonorisation correctement réglée
- Accès pétons sécurisés en état de fonctionnement

JE MAINTIENS LES EQUIPEMENTS EN PARFAIT ETAT DE FONCTIONNEMENT

- Bondes pour s'assurer de l'état des équipements
- Affichages clairs et précis avec délais de résolution
- Prévenir les pannes récurrentes
- Luminaires en bon état de fonctionnement
- Alerte immédiate des dysfonctionnements
- Traitement des pannes dès que possible

J'ECOUTE MON CLIENT ET LUI APORTE UNE ASSISTANCE PERSONNALISEE ET DIGITALE

- La demande du client est traitée de bout en bout
- Répondre les remarques client
- Traiter les demandes en moins de 48h
- Valoriser les solutions digitales
- Accompagner le client sur les solutions digitales
- Se mettre à la place du client
- Appliquer les recommandations d'accueil SBAM

J'ACCOMPAGNE LES NOUVELLES MOBILITES ET LES ECO-GESTES

- Vigilance sur les éco-gestes
- Produits d'entretiens respectueux de l'environnement
- Connaître les produits et services (vélo, lockers...)
- Accompagnement du client à l'utilisation de nouveaux services

INDIGO J'❤️ MON CLIENT

J'ENTRETIENS un parking AGREABLE et RASSURANT

PROPRETÉ

LUMINOISITE

AMBIANCE

ARTICHIAGE

INDIGO J'❤️ MON CLIENT

J'ECOUTE mon CLIENT et lui apporte une ASSISTANCE PERSONNALISEE

REACTIVITE

ACCOMPAGNEMENT

DIGITAL

EMPATHIE

INDIGO J'❤️ MON CLIENT

J'ACCOMPAGNE les nouvelles MOBILITES et les ECO-GESTES

ÉCONOMISER

ÉLECTRICITÉ

ÉCOLOGIQUE

Des questionnaires de satisfaction clients, vidéos témoignages de nos clients sont utilisés lors des réunions internes pour améliorer la qualité de nos services.

NOS CLIENTS PEUVENT EN EFFET NOUS CONTACTER PAR :

- Courrier : INDIGO - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex
- Mail : service.clients@group-indigo.com
- Téléphone : 0 810 26 3000 du lundi au samedi de 09h à 20h.
- Directement par formulaire depuis le site web fr.parkindigo.com ou depuis l'application mobile

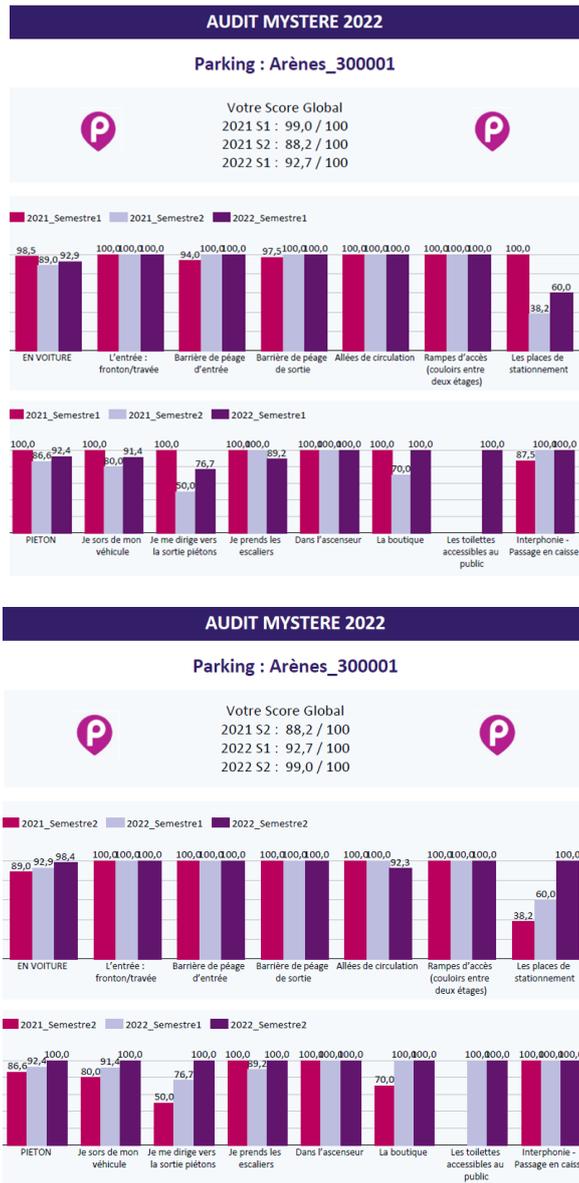
5.4. CONTROLES QUALITÉ

5.4.1. CONTROLE INDIGO

Soucieux de la qualité de son service, INDIGO réalise des contrôles des parkings avec un organisme spécialisé dans les visites mystères et expériences clients. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation.

En 2022, 2 visites ont été réalisées sur le parking Arènes.

Le parking Arènes a obtenu les notes de **92,70%** et **99,00%** de satisfaction.



5.5. LES SERVICES

5.5.1 SOUSCRIPTION PAR INTERNET

INDIGO propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet <https://fr.parkindigo.com/>, l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.

Le site INDIGO fait l'objet d'évolutions régulières permettant de s'adapter à tous les besoins.

| | | | |
|---|---|--|--|
| <p>Abonnement 1 Mois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée de stationnement : 1 mois • Paiement unique lors de la souscription | <p>Abonnement 3 Mois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée de stationnement : 3 mois • Paiement unique lors de la souscription | <p>Abonnement 1 An</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée de stationnement : 12 mois • Paiement unique lors de la souscription | <p>Conseillé</p> <p>Abonnement Flexigo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée de stationnement : Libre • Engagement : 3 mois • Prélèvements mensuels automatiques |
|---|---|--|--|

5.5.2 INDIGO NEO

En 2016 le groupe INDIGO a créé OPnGO, 1ère solution application qui digitalise toutes les étapes du stationnement en voirie et dans les parkings.

Le 21 juin 2022, l'application OPnGO disparaît et devient INDIGO Neo, une plateforme digitale unique adaptée à tous les besoins de mobilité et accessible dans plus de 600 parkings et près de 80 villes en voirie, en France et en Europe.

INDIGO Neo, est la 1ère application qui permet de bénéficier de l'accès « mains libres » dans les parcs de stationnement INDIGO, grâce à la technologie de lecture de plaque, de payer son stationnement à l'avance, de stationner à la demande ou encore de souscrire et gérer ses abonnements. En voirie, elle offre la possibilité de payer et renouveler son stationnement de façon dématérialisée, sans prise de ticket aux horodateurs et de réaliser ses démarches de souscriptions. Elle s'adresse aussi bien aux visiteurs qu'aux résidents et professionnels, en proposant tous les tarifs disponibles dans chaque ville.



Cette nouvelle plateforme INDIGO Neo viendra s'enrichir de nouvelles fonctionnalités au service de la Ville de Honfleur et de nos clients : l'accessibilité et la réservation des bornes de recharge électriques de nos parkings, le stationnement vélo sécurisé dans nos Cyclopark, les solutions pour les professionnels et gestionnaires de flottes d'entreprises... pour une mobilité toujours plus simple et plus facile.

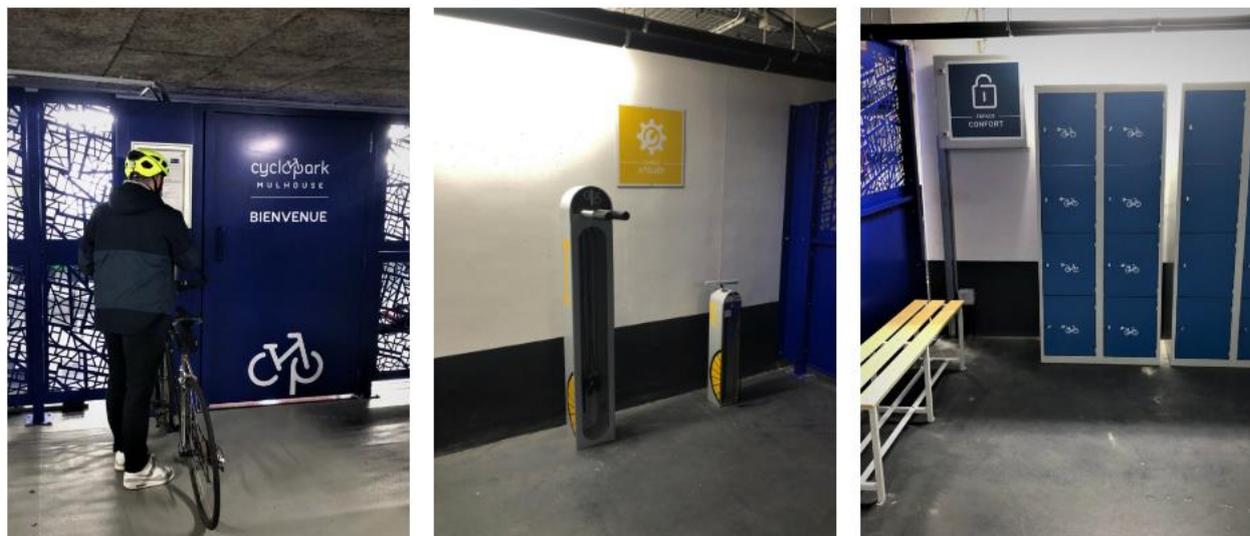
Le service est 100% mobile, l'utilisateur doit commencer par télécharger l'application smartphone sur iOS ou Android. Une fois son compte créé, il peut activer la géolocalisation pour l'aider à trouver l'emplacement de son stationnement, sinon, il peut utiliser la barre de recherche pour entrer son adresse.

| | | | |
|---|--|---|--|
| <p>C'est fou tout ce qu'on peut trouver dans un sac à main. Tout, sauf le ticket de parking.</p> <p>RETROUVEZ VOTRE BOUTE DANS VOTRE APP INDIGO NEO. 📱</p> | <p>Les sorties reviennent cher. C'est d'autant plus vrai quand on perd son ticket de parking.</p> <p>RETROUVEZ VOTRE BOUTE DANS VOTRE APP INDIGO NEO. 📱</p> | <p>Pour ne plus choisir entre la place de cinéma et la place de parking.</p> <p>RETROUVEZ VOTRE BOUTE DANS VOTRE APP INDIGO NEO. 📱</p> | <p>Avis aux contorsionnistes : vous pouvez désormais vous passer du ticket de parking à la borne.</p> <p>RETROUVEZ VOTRE BOUTE DANS VOTRE APP INDIGO NEO. 📱</p> |
|---|--|---|--|

5.5.3 LES MOBILITES DOUCES

5.1.3.1 CYCLOPARK

INDIGO déploie des espaces de stationnement sécurisés pour les vélos, Cyclopark. Faciles d'accès, confortables et accueillants, les espaces Cyclopark proposent de nombreux services dédiés pour les abonnés (casiers avec chargeurs de batterie, matériel d'entretien, espace confort...) pour une expérience client optimale.



5.1.3.2 INDIGO WEEL PRO : DES SOLUTIONS DE VELOS PARTAGES PRIVATIVE

INDIGO Weel propose une offre de vélopartage privative, autonome et clés en main aux entreprises, collectivités et toute organisation accueillant du public afin de favoriser les modes de déplacements doux sur ou depuis leurs sites.

5.5.4 SERVICES DE PROXIMITÉ

RADIO INDIGO

Radio INDIGO est la radio diffusée 24h/24 dans nos parkings. Produite par des professionnels de la radio, elle informe et accompagne les clients lors de leurs passages dans les parkings.

Radio INDIGO propose une programmation musicale adaptée et diffuse des messages d'informations locales créant un véritable lien avec ses auditeurs. Les clients peuvent entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques (éphémérides...), des messages d'intérêt collectif, ainsi que les annonces d'événements à venir dans la ville.

ZONE DEUX ROUES MOTORISÉES

Grace à ses systèmes de péage performants, INDIGO détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.

Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.

Afin d'améliorer le confort des motards, INDIGO propose dans ses parcs des consignes de casques en accès gratuit. Par mesure de sécurité, les portes de ces consignes sont transparentes.

PLAN DE QUARTIER MULTIMODAL

Un plan de quartier multimodal est proposé dans tous les parkings à côté des caisses automatiques, et à proximité des accès principaux.

GONFLAGE DE PNEUS ET DEMARREUR

Pour pallier les urgences éventuelles liées aux petits problèmes techniques des véhicules, les automobilistes et les cyclistes pourront profiter des services du parking prévus à cet effet.

Nous mettons ainsi gratuitement à disposition de nos clients :

- Un démarreur de batterie est mis à disposition des clients à l'accueil
- Une station pour gonfler les pneumatiques pour les deux-roues et véhicules

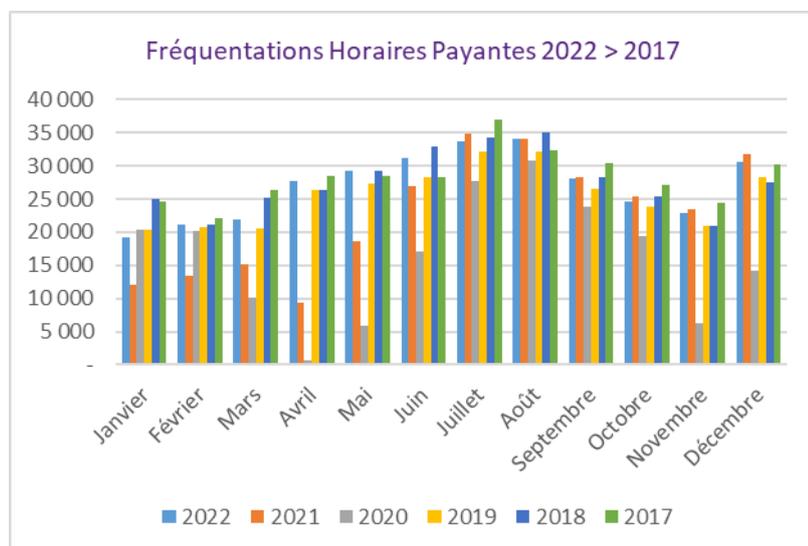


ANALYSES

6.1. FREQUENTATION

6.1.1 FREQUENTATION HORAIRES PAYANTES

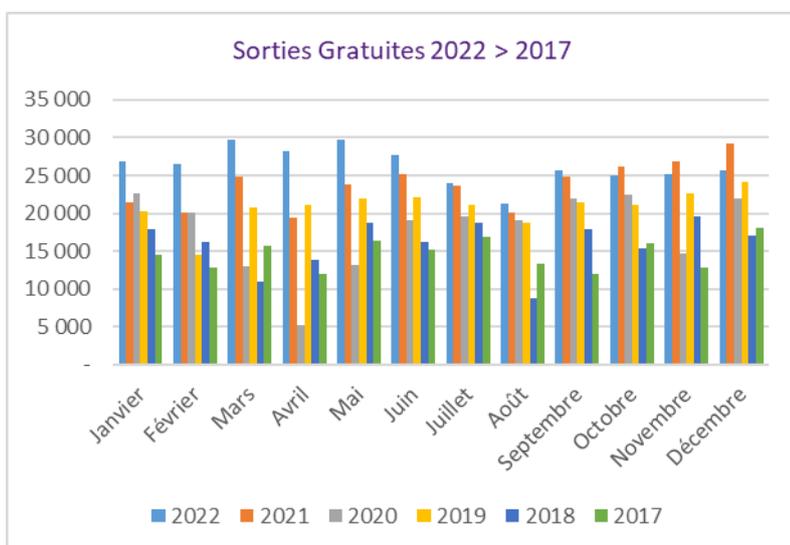
| Fréquentations Horaires Payantes | 2 022 | 2 021 | 2 020 | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Janvier | 19 145 | 12 027 | 20 396 | 20 346 | 25 050 | 24 552 |
| Février | 21 186 | 13 425 | 20 118 | 20 781 | 21 054 | 22 180 |
| Mars | 21 981 | 15 126 | 10 069 | 20 537 | 25 150 | 26 454 |
| Avril | 27 643 | 9 265 | 713 | 26 267 | 26 423 | 28 409 |
| Mai | 29 293 | 18 651 | 5 909 | 27 387 | 29 342 | 28 447 |
| Juin | 31 271 | 26 943 | 17 134 | 28 320 | 32 878 | 28 265 |
| Juillet | 33 674 | 34 790 | 27 759 | 32 137 | 34 251 | 36 968 |
| Août | 34 002 | 34 026 | 30 893 | 32 173 | 35 090 | 32 411 |
| Septembre | 28 058 | 28 338 | 23 752 | 26 520 | 28 214 | 30 335 |
| Octobre | 24 667 | 25 330 | 19 321 | 23 812 | 25 333 | 27 094 |
| Novembre | 22 914 | 23 511 | 6 211 | 20 905 | 20 959 | 24 399 |
| Décembre | 30 535 | 31 681 | 14 120 | 28 221 | 27 529 | 30 284 |
| Total | 324 369 | 273 113 | 196 395 | 307 406 | 331 273 | 339 798 |



6.1.2 SORTIES GRATUITES

| Sorties gratuites | 2 022 | 2 021 | 2 020 | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|-------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Janvier | 26 792 | 21 406 | 22 557 | 20 268 | 17 839 | 14 571 |
| Février | 26 441 | 20 123 | 20 019 | 14 491 | 16 164 | 12 754 |
| Mars | 29 674 | 24 773 | 12 927 | 20 759 | 10 963 | 15 741 |
| Avril | 28 218 | 19 404 | 5 221 | 21 142 | 13 872 | 11 958 |
| Mai | 29 704 | 23 835 | 13 181 | 21 907 | 18 778 | 16 302 |
| Juin | 27 645 | 25 245 | 19 009 | 22 165 | 16 117 | 15 102 |
| Juillet | 24 049 | 23 632 | 19 596 | 21 084 | 18 690 | 16 813 |
| Août | 21 277 | 20 133 | 19 063 | 18 649 | 8 658 | 13 286 |
| Septembre | 25 739 | 24 773 | 21 952 | 21 415 | 17 952 | 11 883 |
| Octobre | 24 991 | 26 268 | 22 489 | 21 108 | 15 357 | 16 054 |
| Novembre | 25 227 | 26 810 | 14 636 | 22 651 | 19 533 | 12 802 |
| Décembre | 25 607 | 29 195 | 22 027 | 24 188 | 17 014 | 18 051 |
| Total | 315 364 | 285 597 | 212 677 | 249 827 | 190 937 | 175 317 |

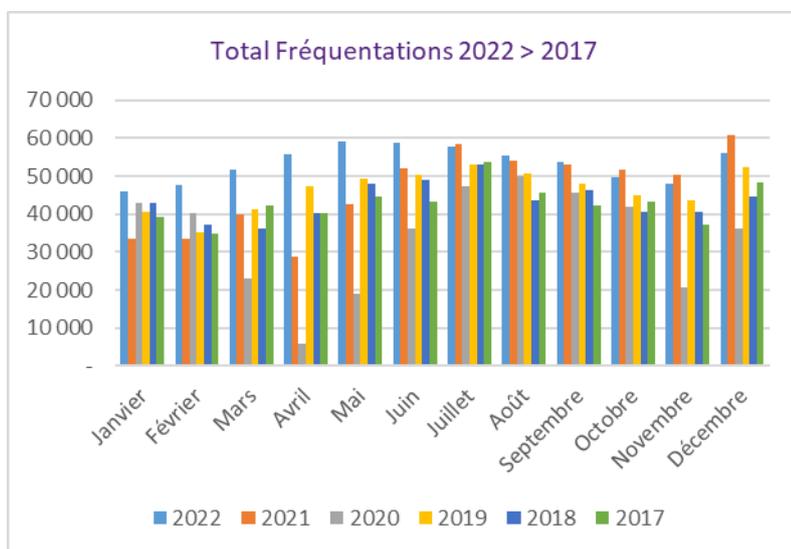
*Sorties ½ heure gratuite dans le cadre de l'application de l'avenant 14 – Article 7 du 28/06/2013 (Mise en place de cette disposition le 1er juillet 2013)



Il faut noter un usage « parasite » d'un nombre croissant d'automobilistes usant de cette disposition pour un transit inter-quartier.

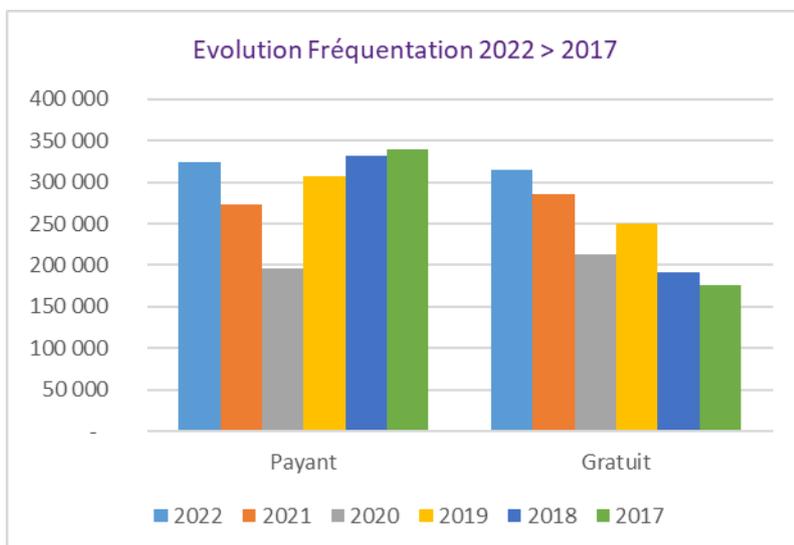
6.1.3 TOTAL FREQUENTATIONS HORAIRES

| Total Fréquentations | 2 022 | 2 021 | 2 020 | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Janvier | 45 937 | 33 433 | 42 953 | 40 614 | 42 889 | 39 123 |
| Février | 47 627 | 33 548 | 40 137 | 35 272 | 37 218 | 34 934 |
| Mars | 51 655 | 39 899 | 22 996 | 41 296 | 36 113 | 42 195 |
| Avril | 55 861 | 28 669 | 5 934 | 47 409 | 40 295 | 40 367 |
| Mai | 58 997 | 42 486 | 19 090 | 49 294 | 48 120 | 44 749 |
| Juin | 58 916 | 52 188 | 36 143 | 50 485 | 48 995 | 43 367 |
| Juillet | 57 723 | 58 422 | 47 355 | 53 221 | 52 941 | 53 781 |
| Août | 55 279 | 54 159 | 49 956 | 50 822 | 43 748 | 45 697 |
| Septembre | 53 797 | 53 111 | 45 704 | 47 935 | 46 166 | 42 218 |
| Octobre | 49 658 | 51 598 | 41 810 | 44 920 | 40 690 | 43 148 |
| Novembre | 48 141 | 50 321 | 20 847 | 43 556 | 40 492 | 37 201 |
| Décembre | 56 142 | 60 876 | 36 147 | 52 409 | 44 543 | 48 335 |
| Total | 639 733 | 558 710 | 409 072 | 557 233 | 522 210 | 515 115 |



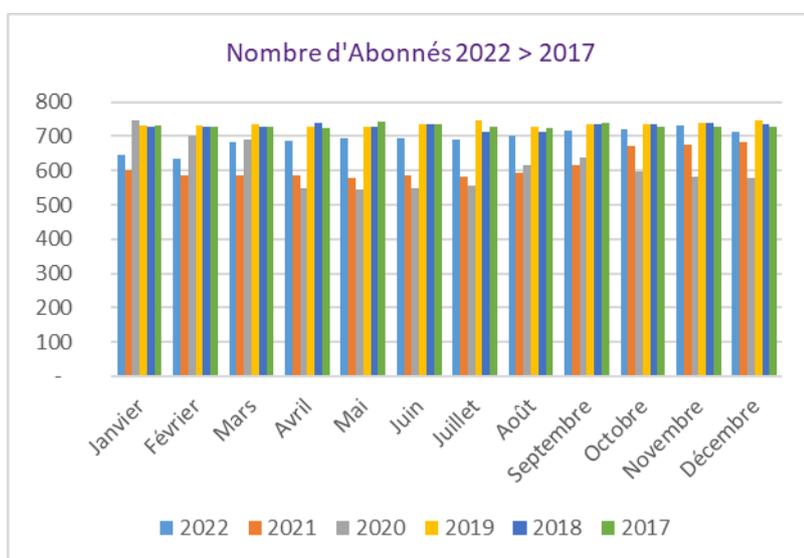
6.1.4 EVOLUTION DE LA FREQUENTATION HORAIRE

| Evolution de la fréquentation payante | 2 022 | 2 021 | 2 020 | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|---------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Payant | 324 369 | 273 113 | 196 395 | 307 406 | 331 273 | 339 798 |
| Gratuit | 315 364 | 285 597 | 212 677 | 249 827 | 190 937 | 175 317 |
| Total Fréquentation | 639 733 | 558 710 | 409 072 | 557 233 | 522 210 | 515 115 |



6.1.5 NOMBRE D'ABONNES

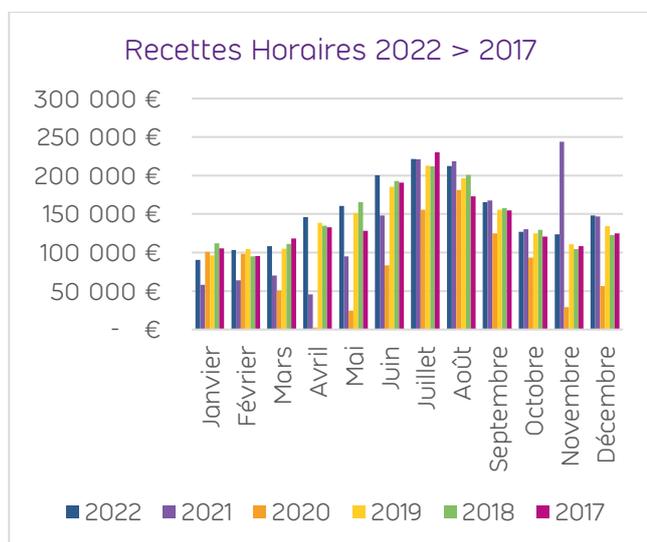
| Nombre d'Abonnés | 2 022 | 2 021 | 2 020 | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Janvier | 644 | 599 | 747 | 730 | 729 | 730 |
| Février | 634 | 584 | 703 | 732 | 727 | 727 |
| Mars | 683 | 584 | 690 | 736 | 726 | 728 |
| Avril | 688 | 584 | 549 | 728 | 738 | 724 |
| Mai | 693 | 578 | 546 | 727 | 728 | 742 |
| Juin | 696 | 584 | 548 | 737 | 735 | 735 |
| Juillet | 690 | 583 | 556 | 745 | 714 | 729 |
| Août | 703 | 592 | 617 | 729 | 714 | 723 |
| Septembre | 715 | 616 | 639 | 734 | 734 | 739 |
| Octobre | 722 | 670 | 597 | 737 | 734 | 729 |
| Novembre | 730 | 676 | 581 | 740 | 738 | 727 |
| Décembre | 712 | 683 | 580 | 746 | 736 | 729 |
| Total | 8 310 | 7 333 | 7 353 | 8 821 | 8 753 | 8 762 |
| Abonnement Moyen | 693 | 611 | 613 | 735 | 729 | 730 |



6.2. RECETTES DE L'EXPLOITATION

6.2.1 RECETTES HORAIRES

| Recettes Horaires en € H.T. | 2 022 | 2 021 | 2 020 | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|-----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Janvier | 90 504 € | 58 043 € | 100 966 € | 96 220 € | 112 201 € | 105 274 € |
| Février | 103 174 € | 63 749 € | 98 501 € | 104 641 € | 95 152 € | 95 592 € |
| Mars | 108 223 € | 70 174 € | 50 434 € | 104 782 € | 111 100 € | 118 375 € |
| Avril | 145 944 € | 45 702 € | 2 685 € | 138 582 € | 134 735 € | 132 546 € |
| Mai | 160 644 € | 94 911 € | 24 577 € | 151 349 € | 165 363 € | 127 987 € |
| Juin | 200 437 € | 147 904 € | 83 331 € | 185 535 € | 193 009 € | 190 726 € |
| Juillet | 221 481 € | 221 191 € | 155 409 € | 212 675 € | 212 158 € | 230 292 € |
| Août | 212 471 € | 218 385 € | 181 410 € | 196 803 € | 200 662 € | 172 892 € |
| Septembre | 165 692 € | 167 545 € | 124 704 € | 155 371 € | 157 681 € | 154 775 € |
| Octobre | 127 142 € | 130 406 € | 93 315 € | 124 958 € | 129 346 € | 120 909 € |
| Novembre | 123 588 € | 244 089 € | 29 013 € | 110 643 € | 104 490 € | 108 230 € |
| Décembre | 148 289 € | 146 816 € | 56 463 € | 134 247 € | 122 709 € | 124 762 € |
| Total | 1 807 589 € | 1 608 917 € | 1 000 808 € | 1 715 806 € | 1 738 607 € | 1 682 361 € |

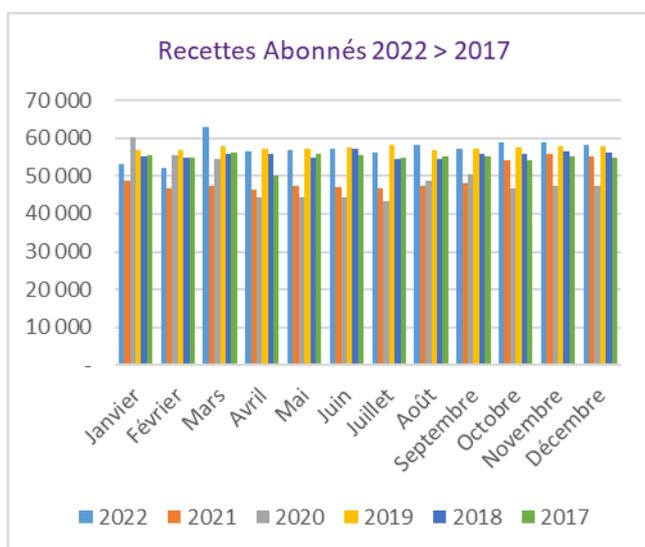


6.2.2 TICKET MOYEN

| Ticket Moyen | 2 022 | 2 021 | 2 020 | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Janvier | 4,73 € | 4,95 € | 4,73 € | 4,29 € | 4,39 € | 4,24 € |
| Février | 4,87 € | 4,90 € | 5,04 € | 4,31 € | 4,42 € | 4,24 € |
| Mars | 4,92 € | 5,01 € | 5,10 € | 4,48 € | 4,15 € | 4,26 € |
| Avril | 5,28 € | 3,77 € | 5,28 € | 4,67 € | 4,51 € | 4,17 € |
| Mai | 5,48 € | 4,16 € | 5,53 € | 4,50 € | 5,04 € | 4,49 € |
| Juin | 6,41 € | 4,86 € | 6,55 € | 6,75 € | 5,19 € | 4,96 € |
| Juillet | 6,58 € | 5,60 € | 6,62 € | 6,23 € | 6,24 € | 5,63 € |
| Août | 6,25 € | 5,87 € | 6,12 € | 5,33 € | 6,29 € | 5,53 € |
| Septembre | 5,91 € | 5,25 € | 5,86 € | 5,10 € | 4,85 € | 4,64 € |
| Octobre | 5,15 € | 4,83 € | 5,25 € | 4,47 € | 5,07 € | 4,86 € |
| Novembre | 5,39 € | 4,67 € | 5,29 € | 4,43 € | 4,86 € | 4,44 € |
| Décembre | 4,86 € | 4,00 € | 4,76 € | 4,12 € | 4,12 € | 3,95 € |
| Total | 5,57 € | 5,10 € | 5,58 € | 4,95 € | 4,68 € | 4,44 € |

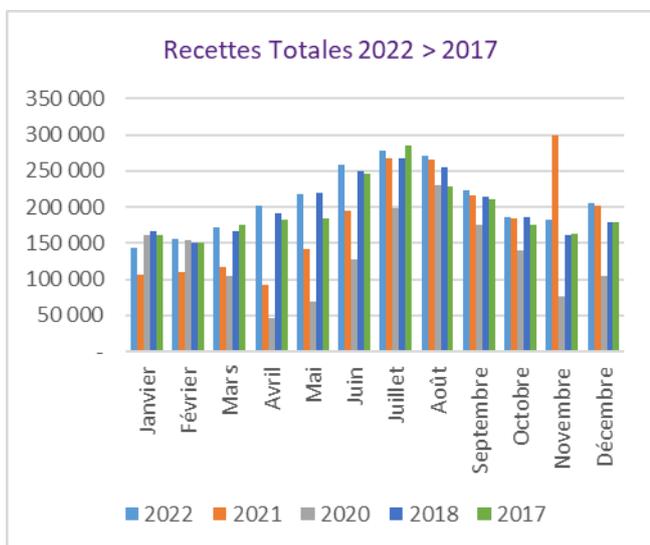
6.2.3 RECETTES ABONNES

| Recettes Abonnés en € H.T. | 2 022 | 2 021 | 2 020 | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Janvier | 53 050 € | 48 784 € | 60 164 € | 56 747 € | 55 176 € | 55 603 € |
| Février | 52 229 € | 46 765 € | 55 602 € | 56 714 € | 54 661 € | 54 793 € |
| Mars | 63 043 € | 47 432 € | 54 464 € | 57 861 € | 55 671 € | 56 216 € |
| Avril | 56 619 € | 46 537 € | 44 229 € | 57 166 € | 55 926 € | 50 046 € |
| Mai | 56 762 € | 47 330 € | 44 426 € | 57 198 € | 54 902 € | 55 792 € |
| Juin | 57 269 € | 47 197 € | 44 202 € | 57 499 € | 57 025 € | 55 481 € |
| Juillet | 56 249 € | 46 615 € | 43 423 € | 58 216 € | 54 485 € | 54 661 € |
| Août | 58 338 € | 47 488 € | 48 671 € | 56 806 € | 54 548 € | 54 992 € |
| Septembre | 57 285 € | 47 945 € | 50 422 € | 57 089 € | 55 887 € | 55 280 € |
| Octobre | 58 881 € | 54 038 € | 46 589 € | 57 572 € | 55 866 € | 54 146 € |
| Novembre | 58 936 € | 55 728 € | 47 535 € | 58 004 € | 56 451 € | 55 183 € |
| Décembre | 58 028 € | 55 239 € | 47 466 € | 57 919 € | 56 007 € | 54 740 € |
| Total | 686 689 € | 591 098 € | 587 196 € | 688 793 € | 666 605 € | 656 933 € |



6.2.4 RECETTES HORAIRES & ABONNES

| Recettes Totales en € H.T. | 2 022 | 2 021 | 2 020 | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Janvier | 143 554 € | 106 827 € | 161 130 € | 152 966 € | 167 377 € | 160 877 € |
| Février | 155 402 € | 110 514 € | 154 104 € | 161 355 € | 149 813 € | 150 385 € |
| Mars | 171 266 € | 117 606 € | 104 898 € | 162 643 € | 166 772 € | 174 592 € |
| Avril | 202 563 € | 92 239 € | 46 914 € | 195 748 € | 190 661 € | 182 591 € |
| Mai | 217 406 € | 142 242 € | 69 004 € | 208 547 € | 220 264 € | 183 779 € |
| Juin | 257 706 € | 195 102 € | 127 533 € | 243 034 € | 250 034 € | 246 207 € |
| Juillet | 277 730 € | 267 805 € | 198 832 € | 270 891 € | 266 643 € | 284 953 € |
| Août | 270 809 € | 265 873 € | 230 081 € | 253 609 € | 255 210 € | 227 884 € |
| Septembre | 222 977 € | 215 490 € | 175 126 € | 212 460 € | 213 568 € | 210 055 € |
| Octobre | 186 023 € | 184 444 € | 139 904 € | 182 531 € | 185 212 € | 175 055 € |
| Novembre | 182 525 € | 299 817 € | 76 549 € | 168 647 € | 160 942 € | 163 413 € |
| Décembre | 206 317 € | 202 055 € | 103 929 € | 192 167 € | 178 716 € | 179 502 € |
| Total | 2 494 278 € | 2 200 015 € | 1 588 004 € | 2 404 599 € | 2 405 212 € | 2 339 294 € |





7.

BILAN FINANCIER : COMPTE DE RESULTAT ET PATRIMOINE

7.1. PATRIMOINE DE DELEGATION

7.1.1 VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2022.

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2022

| Parc de stationnement Nîmes Arènes | | | | |
|------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|------------------------|----------------|
| Code sous-classe immo. | Libellé Compte | Valeur Brute au 31/12/2022 | CUMUL AMORT A FIN 2022 | VNC A FIN 2022 |
| RETOUR | AAI EN CONCESSION | 1 504 231 - | 1 153 312 | 350 919 |
| | BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE | 3 714 837 - | 3 262 615 | 452 222 |
| | MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION | 648 853 - | 505 535 | 143 319 |
| Total RETOUR | | 5 867 921 - | 4 921 461 | 946 459 |
| REPRISE | INST.GEN.AG.AMENAG.CONST.&TERR.D | 619 - | 619 | - |
| | LOGICIELS | 312 - | 312 | - |
| | MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG | 43 765 - | 32 911 | 10 854 |
| | MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN | 6 979 - | 6 369 | 611 |
| | MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU | 9 740 - | 9 740 | - |
| | PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE SPEC | 3 373 - | 3 373 | - |
| | PETITS MOBILIER ET MATERIEL DE B | 899 - | 727 | 172 |
| Total REPRISE | | 65 687 - | 54 050 | 11 636 |
| Total général | | 5 933 607 - | 4 975 512 | 958 096 |

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

| Parc de stationnement Nîmes Arènes | |
|--|------------|
| en euros H.T. | 31/12/2022 |
| Immobilisations Valeur Comptable Brute | 5 933 607 |
| Immobilisations Valeur Comptable Nette | 958 096 |
| Immobilisation en cours | 129 276 |

7.2. COMPTE DE RESULTAT

| | |
|-----------------------|---------------------|
| PARC DE STATIONNEMENT | 300001 Nîmes Arènes |
| DELEGANT | VILLE DE NÎMES |
| DELEGATAIRE | SOPARK |
| ANNEE | 2022 |

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2022

| EN H.T. | Année 2021 | Année 2022 | 2022 / 2021 en valeur | 2022 / 2021 en % |
|---|------------------|------------------|--------------------------|---------------------|
| Horaires parcs | 1 608 917 | 1 807 589 | 198 672 | 12,3% |
| Abonnés parcs | 591 098 | 686 689 | 95 591 | 16,2% |
| Voirie | | | | |
| Garantie de recettes villes | | | | |
| Prestation de services | | | | |
| Activité de Contrôle | | | | |
| Appels de charges amodiataires | 62 171 | 75 186 | 13 015 | 20,9% |
| Activités annexes | 16 119 | 38 493 | 22 374 | 138,8% |
| Sous Total Chiffre d'Affaires | 2 278 305 | 2 607 957 | 329 652 | 14,5% |
| Subventions d'exploitation | | | | |
| Autres Produits | 1 044 | 1 572 | 528 | 50,6% |
| Sous Total Autres Produits | 1 044 | 1 572 | 528 | 50,6% |
| Total Produits d'Exploitation | 2 279 349 | 2 609 529 | 330 180 | 14,5% |
| Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique) | -271 492 | -315 178 | -43 686 | 16,1% |
| Personnel Contrat à Durée Déterminée | | | | |
| Autre Personnel externe et Frais Divers | -10 449 | -12 882 | -2 433 | 23,3% |
| Personnel Intérimaire d'Exploitation | -7 325 | -29 336 | -22 011 | 300,5% |
| Prestations de Nettoyage | -31 611 | -31 532 | 79 | -0,2% |
| Prestations de Gardiennage | -795 | -1 038 | -243 | 30,6% |
| Sous Total Frais de Personnel | -321 672 | -389 966 | -68 294 | 21,2% |
| Entretien : Interventions Techniques et Fournitures | -29 749 | -47 024 | -17 275 | 58,1% |
| Entretien : Contrats | -28 775 | -28 922 | -147 | 0,5% |
| Electricité, Fluides | -30 958 | -34 973 | -4 015 | 13,0% |
| Autres Prestations Sous Traitées | | | | |
| Frais de Télécommunication | -6 130 | -6 318 | -188 | 3,1% |
| Location Matériel d'Exploitation | -4 709 | -4 604 | 105 | -2,2% |
| Sous Total Autres Frais d'Exploitation | -100 321 | -121 841 | -21 520 | 21,5% |
| Actions Commerciales | -2 977 | -1 289 | 1 688 | -56,7% |
| Collecte de Fonds et Traitements Bancaires | -20 306 | -24 783 | -4 477 | 22,0% |
| Frais Administratifs et Divers | -6 574 | -3 490 | 3 084 | -46,9% |
| Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc. | -29 857 | -29 562 | 295 | -1,0% |
| Total Charges Directes d'Exploitation | -451 850 | -541 369 | -89 519 | 19,8% |
| Police d'Assurances | -14 983 | -17 328 | -2 345 | 15,7% |
| Sinistres | -13 236 | 12 383 | 25 619 | -193,6% |
| Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété | -11 396 | -13 040 | -1 644 | 14,4% |
| Redevances Aux Concédants | -91 227 | -90 572 | 655 | -0,7% |
| Taxes et Versements Assimilés | -44 253 | -45 782 | -1 529 | 3,5% |
| Autres Charges et Provisions Courantes | -2 768 | -3 612 | -844 | 30,5% |
| Charges de Gros Entretien | -24 750 | -11 319 | 13 431 | -54,3% |
| Frais de Pilotage et d'Encadrement Région | -44 673 | -45 900 | -1 227 | 2,7% |
| Frais Généraux Siège | -145 187 | -183 339 | -38 152 | 26,3% |
| Total Autres Charges d'Exploitation | -392 473 | -398 509 | -6 036 | 1,5% |
| Total Autres Charges d'Exploitation | -392 473 | -398 509 | -6 036 | 1,5% |
| Total Charges d'Exploitation | -844 323 | -939 878 | -95 555 | 11,3% |
| Autres Charges Non Courantes | | | | |
| Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport | -312 | -311 | 1 | -0,3% |
| Dotations aux amortissements d'Exploitation | -148 292 | -172 527 | -24 235 | 16,3% |
| Autres Provisions Non Courantes | -24 190 | -29 254 | -5 064 | 20,9% |
| Total Amortissements et Provisions Non Courantes | -172 794 | -202 092 | -29 298 | 17,0% |
| Total Amortissements et Provisions Non Courantes | -172 794 | -202 092 | -29 298 | 17,0% |
| EBIT | 1 262 232 | 1 467 559 | 205 327 | 16,3% |
| Frais Financiers | -47 207 | -57 687 | -10 480 | 22,2% |
| Total Frais Financiers | -47 207 | -57 687 | -10 480 | 22,2% |
| Total Frais Financiers | -47 207 | -57 687 | -10 480 | 22,2% |
| Resultat Net avant Impot Parc | 1 215 025 | 1 409 872 | 194 847 | 16,0% |



ANNEXES

8.1. ANNEXES

ANNEXE 1 : ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

ANNEXE 2 : PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

ANNEXE 3 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

ANNEXE 4 : GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE



**ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS
AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(données comptables – exercice 2022)**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

INDIGO

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1^o-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2022.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1^o - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2022 (art. R 3131-4 1^o -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1^o - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1^o - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2023

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET





PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2022 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2022, il est appliqué un pourcentage de 5.7% à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2022. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

| Immobilisations | Durée | Mode |
|--|------------|----------|
| Installation technique, matériel et outillage | 2 à 30 ans | linéaire |
| Installation générale, agencement, aménagement | 7 à 10 ans | linéaire |
| Matériel de transport | 4 ans | linéaire |
| Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans | linéaire |
| Mobilier | 7 à 9 ans | linéaire |

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2022

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2022, l'affectation des frais de structure correspond à 8,63% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable offérente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homoux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

INDIGO

ANNEXE 2

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.



ANNEXE 2

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

INDIGO

INDIGO PARK
Direction Régionale Sud Est
04 91 37 34 48